

C.R.I.C. N° 81 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique**

Mardi 12 février 2019

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Reprise de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	2
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (Doc. 1270 (2018-2019) N° 1) ;</i>	
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 1272 (2018-2019) N° 1)</i>	
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne.....	2
<i>Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Hazée.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Vandorpe, Lambelin, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	3
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (Doc. 1270 (2018-2019) N° 1)</i>	
<i>Examen et vote des articles</i> .....	4
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	4

*Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 1272 (2018-2019) N° 1)*

*Examen et vote des articles*.....5

*Vote sur l'ensemble*.....5

*Confiance au président et au rapporteur*.....5

*Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer le rôle de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) de la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Ryckmans, MM. Daele et Henry (Doc. 1075 (2017-2018) N° 1 et 2)*

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée.....5

*Discussion générale (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, Mmes Vandorpe, Versmissen-Sollie, M. Martin, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....5

*Reprise de la séance*.....17

*Interpellations et questions orales*.....17

*Question orale de M. P. Prévot à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les « cellules violence entre partenaires » au sein des CPAS » ;*

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les « cellules violence entre partenaires » au sein des CPAS »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. P. Prévot, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....17

*Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut d'employé des aides familiales »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....19

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la boîte « Senior Focus » »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....20

*Question orale de M. Hazée à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la création de la Société wallonne d'investissements et de conseils dans les secteurs de la santé, des hôpitaux, de l'hébergement des personnes âgées, de l'accueil des personnes handicapées, dite « Wallonie Santé » »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....21

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) à destination des seniors »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....23

*Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la problématique de l'offre de soins palliatifs pédiatriques et le mémorandum 2019 de la Fédération wallonne des soins palliatifs » ;*

*Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le mémorandum 2019 de la Fédération wallonne des soins palliatifs (FWSP) »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....25

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la grippe pandémique en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....27

*Question orale de Mme Versmissen-Sollie à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le subventionnement des Cliniclowns »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Versmissen-Sollie, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....28

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la campagne « Tournée minérale » »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....29

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le dépistage des cancers en Wallonie » ;*

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention contre le cancer du col de l'utérus »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Durenne, Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....30

*Question orale de Mme Versmissen-Sollie à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention contre le bore-out au sein de l'administration »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Versmissen-Sollie, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....32

*Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la composition du conseil d'administration du centre hospitalier « Les Marronniers » »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....33

*Interpellation de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prise en compte du genre dans le budget 2019 et le gender mainstreaming »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Ryckmans, Versmissen-Sollie, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....34

*Organisation des travaux (Suite).....38*

*Interpellations et questions orales retirées.....38*

*Liste des intervenants.....40*

*Abréviations courantes.....41*

Présidence de Mme Morreale, Présidente

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 31 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

Je constate qu'à ce stade, la majorité n'est pas en nombre.

Nous allons suspendre nos travaux, le temps que la majorité appelle du renfort.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 9 heures 31 minutes.*

### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 9 heures 35 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

#### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Madame la Ministre, je pose la question de savoir s'il est éventuellement opportun, voire possible, d'organiser une commission conjointe avec la Commission de l'égalité entre les hommes et les femmes, afin de bénéficier de la présentation de votre bilan, Madame la Ministre, en ce qui concerne le *gender mainstreaming* ?

Nous en avons parlé dans la Commission de l'égalité entre les hommes et les femmes et nous avons aussi vu que ce point figurait au prochain Gouvernement, ce jeudi. Donc, notre demande est celle d'une commission conjointe.

**Mme la Présidente.** - Merci. Y a-t-il des collègues des différents groupes qui souhaitent réagir, sinon je transfère la demande à la Conférence des présidents ?

**Mme Lambelin (PS).** - Éventuellement, je vais peut-être préciser que la demande, s'il y a un accord de principe et que l'on peut relayer en Conférence des présidents, sera également formulée, ce vendredi, en Commission de l'égalité entre les hommes et les femmes. Au niveau des délais, c'est évidemment à définir par la suite.

**Mme la Présidente.** - D'accord. Donc, cela veut dire que dans les délais, votre demande ne porte pas sur fixer à quinzaine ou si ? Cela dépendra de ce qu'il se passe au Gouvernement ?

**Mme Lambelin (PS).** - Cela dépend de Mme la Ministre Greoli.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sur le fait d'accueillir sans aucune difficulté la demande fixée, lors de la Conférence des présidents, le moment qui vous semblera le plus opportun pour le Parlement, je suis à sa disposition.

**Mme la Présidente.** - Je vous remercie. On peut considérer qu'on cherche, dans la semaine du 25 février, un moment qui convienne.

**Mme Lambelin (PS).** - Merci beaucoup.

*(Réaction d'un intervenant)*

**Mme la Présidente.** - Peut-on acter l'accord de la commission ou pas ? Formellement par rapport à la demande de Mme Lambelin.

*(Réaction d'un intervenant)*

Oui.

**Mme Lambelin (PS).** - Je vous remercie, Madame la Ministre.

*(Réaction d'un intervenant)*

**Mme la Présidente.** - La Commission décide donc de se réunir, lors de la prochaine semaine d'activités, conjointement avec la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, afin d'entendre un exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale,

de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur son bilan en matière de *gender mainstreaming* dans le cadre du rapport final déposé conformément au décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE RELATIF AUX AIDES À LA MOBILITÉ (DOC. 1270 (2018-2019) N° 1)

### PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE CONCERNANT LE FINANCEMENT DES SOINS EN CAS DE RECOURS À DES INSTITUTIONS DE SOINS EN DEHORS DES LIMITES DE L'ENTITÉ FÉDÉRÉE (DOC. 1272 (2018-2019) N° 1)

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (Doc. 1270 (2018-2019) N° 1) ;
- du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 1272 (2018-2019) N° 1).

Mme la Ministre propose de grouper le point 1 et le point 2 sur les deux projets d'accord d'assentiment. Est-ce que vous seriez d'accord avec la formule de groupe ? Oui.

## Désignation d'un rapporteur

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Je propose Mme Versmissen-Sollie comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** - Mme Versmissen-Sollie est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vous remercie, Madame la Présidente. Mesdames les députées, dans le public je salue les...

*(Réaction d'un intervenant)*

Monsieur Hazée, excusez-moi, je n'avais pas vu que vous étiez revenu.

**M. Hazée** (Ecolo). - Toujours là pour vous saluer, Madame la Ministre.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais, c'est un plaisir, Monsieur Hazée. Je n'avais pas vu que vous étiez revenu en commission.

À l'ordre du jour de cette séance, sont inscrits deux projets de décret portant assentiment, pour chacun, à un accord de coopération entre les entités fédérées sur des matières transférées avec la sixième réforme de l'État. L'un porte sur les aides à la mobilité, le second porte sur le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée.

En effet, avec la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences dans le domaine de l'assurance maladie et invalidité ont été transférées aux Communautés et, après un Accord de la Sainte-Émilie, aux Régions en ce qui concerne les francophones. Les Régions et les Communautés impactées ont décidé de développer des synergies entre elles dans ce cadre, notamment via la conclusion d'accords de coopération qui ont pour principe de base à la fois la continuité de la prestation des services et la sécurité juridique pour les acteurs concernés.

Je vais maintenant détailler les deux accords de coopération. L'accord de coopération sur les aides à la mobilité est conclu dans une optique de simplification administrative tout en veillant à préserver une marge de manœuvre pour les entités afin de leur permettre de mener – donc pour nous aussi – leurs propres politiques. C'est pourquoi des mécanismes sont mis en place par cet accord de coopération pour ne pas entraîner une augmentation injuste de la charge administrative pour les citoyens et tous les acteurs concernés. Il s'agit également de définir clairement les critères utilisés pour déterminer l'entité fédérée, responsable du remboursement de l'aide à la mobilité, qui aurait pu, sans cet accord de coopération, poser des difficultés en cas, par exemple, de déménagement d'un patient lors de sa demande ou en cours de traitement.

L'accord de coopération sur le financement des soins a pour fondement le fait que les citoyens ne devraient pas être affectés par la sixième réforme de l'État. Il est nécessaire, en particulier pour certains soins très spécialisés, qu'il puisse se rendre n'importe où dans le pays et être assuré du remboursement des soins. Je rappelle qu'il s'agit, là, de soins qui sont dans des institutions dont la responsabilité a été transférée : les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, tout ce qui concerne les habitations surveillées, et cetera.

Pour garantir cela, il est nécessaire que, durant la phase de transition, le mode de financement actuel soit maintenu – lorsqu'une personne ayant besoin de soins a recours à des soins dans une autre entité fédérée – et que la réciprocité soit garantie. Le mode de financement actuel provisoirement maintenu est que ce soit l'appartenance communautaire ou régionale de l'établissement ou du prestataire qui fournit le soin qui détermine l'entité fédérée compétente. En clair, si une personne néerlandophone entre dans une maison de repos francophone – je vois que cela passionne les foules –, cela entraînera, pendant trois ans renouvelables une fois, que c'est l'entité fédérée dans laquelle se situe l'institution qui prendra en charge le montant. Nous ferons donc le bilan et la balance ; cela nous permettra de voir si les balances sont fort différentes. À ce moment-là, après trois ans ou après six ans, nous adapterons les textes pour qu'il soit dorénavant tenu compte du domicile de la personne et de son entité de référence. Dans un premier temps, nous simplifions la vie de tout le monde avec l'adresse de l'institution dans l'entité concernée.

Pendant cette période transitoire, un système de monitoring sera mis en place afin d'assurer la visibilité des transferts financiers et leur importance. Ensuite et tenant compte des résultats du monitoring, on mettra, à la fin de la période transitoire, le domicile du patient.

Les deux projets de décret portant assentiment aux accords de coopération prévoient une prise d'effet au 1er janvier 2019, date de reprise effective de la compétence par la Région wallonne.

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Ces deux accords permettent le fait que le citoyen ne sera pas affecté par la sixième réforme de l'État. On sait que les situations peuvent parfois être compliquées – on en parle encore ces derniers jours. Il est nécessaire de pouvoir voter ces accords, en sachant que pour les aides à la mobilité, il faudra, à mon avis, dans un second temps, amener des améliorations. Lors d'une question que je vous avais posée au mois de mai, vous m'expliquiez clairement que cela devrait se faire dans un second temps pour s'assurer d'une bonne continuité des dossiers. On aura donc certainement l'occasion d'y revenir en temps voulu.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin** (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour votre présentation. Pour ma part, je voudrais vous demander des précisions sur le groupe de travail mis en place au sein de l'AViQ, afin d'évaluer les aides matérielles actuelles et un échéancier des travaux de celui-ci, sachant que le médiateur avait également demandé, dans son rapport 2017, une évaluation de l'arrêté sur les aides matérielles.

Mon groupe souhaitait également rappeler que les aides à la mobilité et les aides matérielles, en général, représentent un soutien important pour l'autonomie des personnes porteuses d'un handicap. Elles leur permettent donc de faciliter leur quotidien.

Il est aussi important de tout mettre en œuvre afin de renforcer l'accès à une information claire concernant les voiturettes, afin d'assurer aux futurs bénéficiaires l'obtention d'un matériel, avec un bon rapport qualité/prix, adapté à leur quotidien et à leur handicap.

Nous souhaitons aussi qu'une politique de réutilisation de ces voiturettes et de prêt de matériel puisse être mise en place afin de limiter les coûts d'achat. Cette politique de prêt doit aussi et, surtout, permettre aux personnes de tester le matériel, pendant un certain laps de temps, afin qu'elles puissent s'assurer que leur matériel et les infrastructures sont bel et bien adaptés.

L'accord de coopération prévoit la possibilité que chaque entité crée, le cas échéant, une commission consultative, afin de formuler des propositions concernant la liste des produits et des remboursements à laquelle les autres entités fédérées peuvent participer. Dès lors, j'aurais souhaité plus de précisions en ce qui concerne exclusivement la Wallonie.

Est-ce bien le comité branche « Handicap » qui est chargé de cette mission ? Si oui, comment la

collaboration avec les autres entités est-elle envisagée, à ce niveau ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en fait, il y a deux aspects dans ce groupe de travail, qui conduiront certainement à se poser la question qui est en cours de la constitution de deux groupes.

Pourquoi ? Parce que les aides matérielles sont quelque chose de très divers et varié. Les aides à la mobilité sont quelque chose de particulièrement technique. Que ce soit en Commission de conventions, la plupart des experts liés aux aides à la mobilité sont très pointus sur des caractéristiques et, parfois, discutent pendant de longues heures de caractéristiques d'une voiturette pour savoir, si oui ou non, il faut l'intégrer dans la nomenclature et en prévoir un remboursement, là où les aides matérielles concernent, de manière beaucoup plus large, l'ensemble des aides qui peuvent être apportées pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les aides à la mobilité concernent autant les personnes en situation de handicap que le vieillissement de la population. Il y aura donc la volonté d'une transversalité avec la branche « santé ».

En ce qui concerne la clarification, je voudrais rappeler diverses choses. La première : la Région wallonne soutient déjà, aujourd'hui, des ASBL de conseil, avec le soutien via soit des postes APE soit des subsides, pour avoir du conseil sur l'aménagement du domicile et à la fois des aides très pratiques. Je pense à toute une série d'ergothérapeutes qui sont dans des ASBL. Je ne vais pas, ici, faire la publicité pour telle ou telle ASBL concernée mais vous savez comme moi qu'il y a, en lien avec des associations de conseil, de nombreuses ergothérapeutes – je dis « de nombreuses » : c'est de « nombreux » et de « nombreuses » ergothérapeutes – qui sont, comme cela, subventionnés par la Région wallonne et qui jouent un rôle essentiel dans ce conseil. D'où aussi les réflexions que certaines associations peuvent avoir sur des appartements-témoins ou des pièces-témoins. Pourquoi ? Il est vraiment nécessaire de tester, pendant un certain temps, certains matériels, que ce soit l'aménagement d'une cuisine ou l'utilisation d'une voiturette. Raison pour laquelle aussi, je le rappelle, nous continuerons à développer le soutien à la location – et non pas simplement à l'achat de matériel – qui me semble une bonne manière de parfois tester du matériel et, par ailleurs, réutiliser du matériel. Il y a là tout un développement qui, à mon sens, aujourd'hui, dans l'esprit d'un développement durable, n'est pas encore assez développé. Ce sont des sociétés, au sens non

marchand du terme, qui permettent le recyclage utile d'un matériel de location, en particulier des voiturettes.

On sait que le coût des voiturettes est particulièrement élevé pour les personnes et/ou pour les budgets de l'État ; un souhait de meilleur recyclage, de meilleure remise à neuf, serait un projet à développer, que nous soutenons dans des expériences pilotes.

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA  
COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION  
WALLONNE, LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, LA  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE  
RELATIF AUX AIDES À LA MOBILITÉ  
(DOC. 1270 (2018-2019) N° 1)**

*Examen et vote des articles*

**Mme la Présidente.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (Doc. 1270 (2018-2019) N° 1).

**Article premier**

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

**Art. 2**

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

*Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (Doc. 1270 (2018-2019) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA  
COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION  
WALLONNE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,  
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE  
COMMUNE, LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA  
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE  
CONCERNANT LE FINANCEMENT DES SOINS  
EN CAS DE RECOURS À DES INSTITUTIONS  
DE SOINS EN DEHORS DES LIMITES DE  
L'ENTITÉ FÉDÉRÉE  
(DOC. 1272 (2018-2019) N° 1)**

*Examen et vote des articles*

**Mme la Présidente.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 1272 (2018-2019) N° 1).

**Article premier**

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

**Art. 2 et 3**

Les articles 2 et 3 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 et 3 sont adoptés à l'unanimité des membres.

*Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 1272 (2018-2019) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE  
DÉCRET DU 30 MARS 1995 RELATIF À LA  
PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION ET LE  
CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DÉCENTRALISATION EN VUE DE RENFORCER  
LE RÔLE DE LA COMMISSION D'ACCÈS AUX  
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA) DE LA  
RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR  
M. HAZÉE, MME RYCKMANS, MM. DAELE ET  
HENRY  
(DOC. 1075 (2017-2018) N° 1 ET 2)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer le rôle de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) de la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Ryckmans, MM. Daele et Henry (Doc. 1075 (2017-2018) N° 1 et 2).

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Madame la Présidente, j'ai l'impression qu'il y en a déjà un, parce que nous sommes, ici, en deuxième lecture.

**Mme la Présidente.** - M. Martin est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Au temps pour moi. Je vous avoue que, comme je prends la présidence en cours, merci pour votre vigilance. Mme Vandorpe ne sera pas rapporteuse cette fois-ci, mais elle s'en remettra.

Monsieur Hazée, cela veut dire que la discussion a déjà été ouverte sur la question, parce que M. Martin était rapporteur.

*Discussion générale  
(Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée ?

**M. Hazée** (Ecolo). - Je comprends tout à fait. Il y a eu certains mouvements et, comme quelques mois ont passé, il me paraît important de nous remettre à l'esprit où nous étions.

Nous sommes donc dans, finalement, la transparence à l'égard des documents et des actes administratifs. C'est un principe entré dans notre Constitution, il y a un peu plus de 25 ans, et qui, dès lors, a fait l'objet de législations, de suivis dans les différentes entités, au niveau fédéral et dans chacune des entités fédérées.

Pour ce qui concerne la Région wallonne, c'est le décret du 30 mars 1995 qui organise ainsi cette publicité de l'administration, comme on l'appelait à l'époque. Le mot « transparence » n'avait pas encore eu l'écho qu'il a eu depuis lors. Elle est, aujourd'hui, beaucoup évoquée sur les différents bancs. C'est devenu un mot clé pour faire progresser les enjeux en termes de gouvernance publique, pour faire aussi se rencontrer davantage la population et ses institutions, la population et ses représentants.

La transparence, c'est bien sûr l'information du public, permettre au public intéressé de recevoir les documents, de recevoir un certain nombre d'informations par rapport au fonctionnement des institutions. À notre sens, elle prévient aussi un certain nombre de difficultés, parce que, lorsque le gouvernant sait que les informations seront transparentes, il y a souvent un certain nombre de comportements qui pourraient s'avérer problématiques et qui, en fait, n'ont pas lieu d'eux-mêmes, parce que la transparence est garantie. C'est donc une préoccupation majeure et, lors d'un débat que nous avons eu avec des représentants des uns et des autres à la RTBF, il y a un peu plus d'un an, la transparence apparaissait comme le premier enjeu pour la population. La transparence en un, le décumul en deux.

C'est dire s'il y a une attention à l'égard de cet enjeu. Une attention, des discours, puis la nécessité d'actes concrets, puisque aujourd'hui, ces principes constitutionnels mis en œuvre dans la législation appellent une décision de l'autorité compétente qui estime si, finalement, elle peut donner suite à la demande d'accès à des documents ou si certains motifs légitimes – la sécurité publique, le respect de la vie privée, d'autres notions encore, définies par la loi – lui permettent ou l'empêchent, selon le point de vue, de donner suite à la demande. Lorsque le citoyen estime pourtant avoir des droits à faire valoir, il peut alors aller en recours mais celui-ci s'effectue devant la même autorité.

C'est ce que l'on appelle le recours gracieux avec, alors, la possibilité de recevoir l'avis d'une autorité morale – finalement, d'une autorité de personnes expertes en la matière – qui assure une jurisprudence et qui rend des avis. C'est celle que l'on appelle « la CADA », la Commission d'accès aux documents

administratifs. On la connaît dans ce Parlement, puisqu'elle nous envoie, chaque année, son rapport. Elle a d'ailleurs eu l'occasion de rendre compte, également, il y a quelques années, de son action.

Donc, l'objet de la proposition est en fait extrêmement simple : c'est de donner, à cette commission, non plus un rôle d'avis mais un pouvoir de décision. C'est donc d'organiser un recours au sens où on l'entend habituellement, un recours au sens usuel du mot ; permettre au citoyen qui n'est pas en accord avec une décision d'aller en recours devant une instance extérieure – « c'est assez banal », me direz-vous, et je pense que je serai d'accord avec vous.

Aujourd'hui, recours gracieux, on voit bien un peu la limite du système. On a alors deux cas de figure soit l'autorité rejoint l'avis de la CADA – et cela existe dans un certain nombre de cas, et tant mieux. Cela veut dire alors que le droit constitutionnel peut être exercé facilement soit l'autorité maintient sa décision. Dans un système où l'on ne lui rend qu'un avis, elle peut être encouragée à le faire, le requérant, le demandeur, n'a alors comme recours que d'aller devant le Conseil d'État ; ce qui est long, ce qui est coûteux, ce qui est souvent disproportionné par rapport à l'enjeu dont on parle. Il s'agit donc, ici, d'organiser un recours efficace, un recours simple, un recours gratuit, qui permette un meilleur exercice du droit constitutionnel.

C'est quelque chose qui n'est pas nouveau et même à l'égard de l'accès aux documents administratifs, puisqu'en matière environnementale – matière qui est encadrée par une directive européenne –, l'instance compétente, la CRAIE, est déjà pourvue d'un pouvoir de décision.

En matière de réutilisation des documents, qui est une autre compétence qui a fait l'objet d'une directive européenne, là aussi l'instance de recours a un pouvoir de décision. Il s'avère que c'est la même, parce que le législateur wallon pour économiser les instances, à juste titre, a chargé la CADA d'examiner les recours à l'égard de la réutilisation des documents administratifs. C'est dire si nous sommes en terrain connu et que l'exception que nous cherchons à éliminer, aujourd'hui, est vraiment le cas exceptionnel.

En octobre, ici, dans cette commission, nous avons reçu un accueil très positif à l'égard du texte et, en même temps – avant de « sourire » trop vite, pour reprendre le compte rendu – les groupes de la coalition gouvernementale avaient tout de suite dit : « Attention, ne souriez pas trop vite, parce que le Gouvernement travaille sur un projet de décret ». En réalité, un projet de décret initié par M. le Ministre Lacroix. À l'époque, j'avais d'ailleurs exprimé ma surprise, parce que je n'avais pas eu connaissance de ce projet – il y a beaucoup de choses que l'on ne connaît pas, évidemment – et je voyais d'un bon œil le fait que le Gouvernement avance sur le sujet, d'autant que c'était

une réforme plus large que l'objet de ma proposition. Il était question, notamment, d'uniformiser les instances de recours et peut-être de codifier certaines législations. Bref, le Gouvernement avançait et avec un délai extrêmement bref puisque, comme le travail avait été initié sous la première moitié de la législature, on était presque vers le Conseil d'État – si j'ai bien lu le compte rendu de nos travaux.

Un accueil très positif donc et, en même temps, c'était assez logique parce que les uns et les autres ont pris des engagements, lors de ce débat de la RTBF que j'évoquais, en février 2018, où avec Pierre-Yves Dermagne, avec Jean-Paul Wahl, c'était M. Fassi-Fihri pour le cdH, tout le monde s'entendait à dire que la transparence devait progresser. Tout le monde s'entendait à dire que ce n'était pas normal qu'un citoyen, qui estimait pouvoir avoir accès à un document sur base des droits constitutionnels qui lui sont donnés, doive finalement aller en justice – devant le Conseil d'État pour être plus précis – pour faire valoir ses droits sans un mécanisme plus simple, plus accessible, comme la CADA.

Un citoyen qui était alors sur le plateau nous disait : « Tiens, êtes-vous prêts, dans les 30 jours, à déposer un texte et à le voter ? ». Et les uns et les autres disaient : « Oui, effectivement, il faut avancer en la matière ».

Nous avons déposé ce texte, nous sommes ici un peu plus que 30 jours plus tard, il faut le dire, mais nous sommes, ici, avec la possibilité de confirmer ces engagements. C'est donc pour cela que nous sommes là, ce matin.

Vous allez me dire : « Et le projet de décret, alors ? ». Là-dessus, évidemment, il ne m'appartient pas de dire ce qu'il en est du Gouvernement mais simplement plutôt que d'exercer le contrôle parlementaire, j'interrogeais, il y a quelques semaines, la ministre à ce sujet – puisque des engagements ou des annonces, un espoir en tout cas, avait été formulé – et la ministre me disait, dans une réponse écrite, de façon extrêmement franche, qu'il n'y avait pas de consensus au sein du Gouvernement sur ce projet de décret. Ma foi, j'en prends bonne note. J'imagine que c'est lié à d'autres éléments que celui dont on parle, sans doute parce que le projet de décret avait eu une autre ambition, plus large, et à ce titre-là, je la respecte.

Mon propos ce matin, n'est pas de commenter l'action du Gouvernement ou de polémiquer sur le sujet mais plutôt d'en revenir alors à ce qui avait recueilli un accueil positif en octobre dernier.

C'est alors les parlements, a-t-on dit. Eh bien, voilà, il y a un blocage au Gouvernement sur une réforme plus large, avançons donc, ici, au Parlement, sur la réforme millimétrée, telle qu'elle est proposée : donner ce pouvoir de décision à la place du pouvoir d'avis à la CADA.

Depuis lors – et le délai n'aura donc pas été inutilement perdu –, le Conseil d'État et la CADA ont pu rendre leur avis, puisque nous avons proposé, en octobre dernier, de les solliciter. Nous sommes dans une matière extrêmement technique, faut-il le dire, parfois même un peu fastidieuse. Suite aux avis du Conseil d'État à la CADA, qui ont fait une série de remarques, à mon sens politiquement peu contentieuses mais, par contre, légistiquement très pertinentes, les amendements que vous avez reçus, dans un premier lot, visent à répondre à ces observations. Je les ai transmis aux différents chefs de groupe, jeudi dernier. Je n'ai pas eu de retour, j'imagine donc qu'il n'y a pas de difficulté.

Je peux en dire quelques mots. De manière non exhaustive, nous proposons de modifier le nom de la CADA, comme il est utilisé dans d'autres textes. C'est compliqué, on propose donc de revenir à la dénomination telle qu'elle existe, aujourd'hui.

Il s'agit aussi de la manière de computer les délais, puisque le Conseil d'État nous a invités à retenir la théorie de la réception ; on compte à partir du moment de la réception et non pas la théorie de l'envoi. Vous voyez donc le caractère fort technique de ces modifications. C'est aussi l'ajout, à côté de la formule du recommandé, des autres envois avec date certaine. Bien sûr, à l'heure électronique, il y a maintenant d'autres développements. Par rapport à la législation de 1995, profitons-en, bien sûr, pour nous mettre à la page en la matière.

Il s'agit d'ajouter la logique du contradictoire dans le débat qui doit intervenir devant la CADA. Il s'agit aussi d'affiner certains délais, parce que la CADA, à juste titre, a mis en exergue, notamment en période de vacances, la trop grande concision de certains délais. Il s'agit de conserver à la CADA la compétence d'avis qu'elle peut remettre à l'initiative des autorités sur des demandes qu'elles anticiperaient, de façon, à mon sens, fortuite. Nous avons distraitemment supprimé cette compétence d'avis. Elle est donc rétablie par les amendements.

Il s'agit aussi de ne pas donner à la CADA le pouvoir d'exécuter elle-même la décision. Nous avons repris – parce qu'en fait, tout cela a déjà fait l'objet de l'évolution positive en Flandre aussi – l'idée que, lorsque la CADA dit qu'un acte doit être transmis à celui qui le demande, eh bien, ce ne soit pas seulement l'autorité compétente qui doit le mettre en œuvre mais que la CADA pouvait elle-même se substituer à cette autorité. La CADA n'a pas trop envie de cette compétence qui pose des questions techniques ou pratiques – par sagesse, sans doute.

Nous proposons de suivre cet avis et donc de ne pas faire ce pas de plus. Nous avons, là, une nouvelle législation, si ce texte est adopté, qui pourra être utilisée, qui pourra être expérimentée. Si dans un an ou deux, l'on se rend compte de nouvelles difficultés,

malgré la clarté donnée à la force des avis de la CADA, alors sans doute sera-t-il temps d'aller plus loin. Nous proposons de ne pas faire ce pas de plus, comme la CADA nous y invite. Voilà l'essentiel des modifications techniques, de façon non exhaustive.

Il y a alors un amendement à portée politique que je distingue, parce que la CADA et le Conseil d'État n'en ont pas parlé – je ne veux donc pas, évidemment, mêler les genres. J'en avais moi-même parlé, lors du débat en commission, en octobre 2018, c'est l'extension du périmètre aux filiales des intercommunales. J'en avais parlé parce qu'en réalité, nous nous étions aussi engagés les uns et les autres à avancer en la matière, à l'occasion de la commission d'enquête, puisque dans ses recommandations, quant à la Commission d'enquête Publifin, nous disions, et je la cite : « Prévoir un renforcement des mécanismes de publicité active et passive de l'administration prévu par le Code aux filiales des intercommunales et prévoir un mécanisme pour assurer le respect effectif des règles d'accès aux documents administratifs ».

Pourquoi ne l'avions-nous pas mis, nous-mêmes, dans la proposition de décret initiale ? En réalité, lorsque nous l'avons déposée, nous étions encore en train de définir ce qu'étaient ces filiales d'intercommunales. C'est le décret du Gouvernement, adopté le 29 mars 2018, qui a conclu la matière et qui nous a permis d'avoir une définition qui, aujourd'hui, existe et règle donc cette difficulté technique. Il est donc proposé d'agir par référence et d'ajouter ce que l'on connaît sous l'acronyme des SPPLS, les Sociétés à participation publique locale significative, au périmètre de cette matière.

Il y a en fait deux amendements, parce que l'on trouve cette référence à deux endroits du texte mais c'est en fait le même. Ils vont de pair ; n'allez pas adopter l'un et pas l'autre, sinon le texte perdra de sa cohérence.

Voilà, Madame la Présidente, l'essentiel. Un travail initié à partir d'un engagement pris par les uns et les autres. Une première discussion, ici, avec un principe, un accueil positif et puis une attente légitime d'un travail mené par le Gouvernement, le constat d'une difficulté vu l'étendue du projet de décret, sans doute – Mme la Ministre nous le dira.

Et donc un retour à l'initiative parlementaire, circonstanciée à la force de la position prise par la Commission d'accès avec des amendements qui ont pour but, pour l'essentiel, d'intégrer les remarques du Conseil d'État et de la Commission d'accès avec un amendement spécifique qui, lui, vise à étendre le périmètre de cette législation.

J'ajoute que, depuis lors, les choses ont aussi évolué positivement à Bruxelles et l'on comprend bien, puisque dans le débat dont je parlais, certains représentants étaient également engagés sur le terrain bruxellois. En

décembre 2017, c'est une résolution qui a été adoptée très largement par le Parlement incluant l'ensemble de nos groupes visant à avancer dans cette matière, à donner un pouvoir de décision à la Commission d'accès et, depuis lors, une initiative législative a été déposée incluant Ecolo, Défi et le MR au moins. Je n'ai pas eu le document sous les yeux. Je n'ai donc pas l'exhaustivité de l'information. C'est un texte qui va d'ailleurs plus loin, qui est plus audacieux sur certains points, qui donne notamment un pouvoir d'astreinte lorsque les décisions ne sont pas suivies d'effets. Tout cela pour dire qu'il y a là, des choses qui avancent. Nous sommes ici avec un texte un peu différent qui a son histoire. Je voulais donc ainsi vous permettre de l'apprécier.

**Mme la Présidente.** - Les amendements circulent.

Vous avez parlé d'autres amendements, éventuellement.

**M. Hazée** (Ecolo). - J'avais fait deux lots, car il y avait un lot d'une dizaine que j'avais transmis au chef de groupe jeudi sur les amendements techniques, qui avaient d'ailleurs déjà été relus par les services, car je voulais m'assurer de la bonne cohérence littérale des choses. Il y a alors deux amendements qui n'en représentent qu'un seul en termes d'enjeux que j'ai transmis aux différents groupes ce matin seulement qui ont eux, une portée politique. Je les avais transmis en deux temps. Comme ils sont tous signés de la même personne, ils sont regroupés dans un seul lot, mais intellectuellement, il y en a une dizaine que chacun a pu examiner de près et qui portent sur des éléments extrêmement techniques, voire fastidieux. Puis, un double amendement à la fin du document – lorsque vous le recevrez – qui, lui, porte sur l'extension aux SPPLS qui est beaucoup plus simple, mais qui a, lui, une portée plus politique.

**Mme la Présidente.** - D'accord. Pour la clarté des propos, l'ensemble des amendements pour Ecolo a été distribué et je ne suis saisie d'aucun autre.

Des amendements (Doc. 1075 (2017-2018) N° 3) ont été déposés.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je voulais tout d'abord féliciter et remercier nos collègues Ecolo pour la qualité du travail. On l'avait déjà souligné en octobre. On sait très bien que le sujet est digne d'intérêt puisque l'on est en effet dans cette dimension de transparence, de droit à l'information, de bonne gouvernance et donc, on partage ces priorités.

Vous aviez, en octobre, présenté votre proposition. On vous avait invité à la renvoyer à l'arrière puisque l'on attendait un projet de Mme la Ministre. On avait proposé de joindre éventuellement les deux.

Entre-temps, la Commission d'accès et le Conseil d'État ont rendu leur avis. Vous avez tenu compte de ces différentes remarques en intégrant les éléments dans des amendements. Vous le disiez vous-même lorsque vous interrogiez Mme la Ministre en décembre. Elle expliquait que le projet n'était pas encore à l'état de consensus au sein du Gouvernement. En ayant pris aussi connaissance de l'avis de la Commission d'accès et du Conseil d'État, on pourrait peut-être élargir les consultations et procéder à des auditions, car un projet de décret aurait finalement été accompagné d'une série d'avis complémentaires. Ici, on a celui de la Commission d'accès et du Conseil d'État. Peut-être que des auditions des hauts responsables de l'administration régionale concernés par la proposition, des représentants des pouvoirs locaux, par exemple l'Union des villes et communes ou même la DGO5.

D'ailleurs, signalons peut-être que l'Union des villes et communes a manifesté sa volonté de participer à la réflexion. On pourrait faire plusieurs propositions pour entendre les difficultés par rapport à cette confidentialité des informations. J'irais même peut-être encore plus loin par rapport à ces auditions à soumettre à votre réflexion, mais pourquoi ne pas organiser une commission conjointe avec les pouvoirs locaux qui seront directement impactés et concernés ? Cela pourrait peut-être être intéressant de joindre les deux. C'est à voir.

Peut-être, prendre en compte aussi les derniers développements européens en ce qui concerne l'accessibilité des sites Internet. La Région devra adapter sa réglementation à cet égard et organiser une instance de recours.

Vous aviez aussi parlé de la CRAIE par rapport aux matières environnementales. Peut-être que plus de concertations, voire une fusion, entre les deux pourraient être intéressantes aussi. Il faut aller plus loin dans la réflexion avec des auditions pour avoir un texte plus sécurisant. Voici la proposition que le cdH fait.

Si je peux me permettre, on sait que l'opposition s'est montrée régulièrement très combative pour obtenir des auditions sur d'autres réformes. Celles-ci en valent tout autant la peine puisqu'on est clairement ici, dans la bonne gouvernance et les droits des citoyens.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Versmissen-Sollie.

**Mme Versmissen-Sollie** (MR). - Madame la Ministre, chers collègues, je vais m'associer au groupe cdH au nom du groupe MR pour remercier l'excellent travail réalisé par nos collègues Ecolo.

Leur proposition de décret pour renforcer le rôle de la Commission d'accès revient aujourd'hui. Manifestement, depuis octobre, ce dossier est sur la table et il a bien avancé puisque nous avons déjà reçu deux avis très intéressants de la section législation du

Conseil d'État d'une part et de la Commission d'accès, elle-même, d'autre part. La Commission d'accès accueille sans surprise la proposition de décret d'un œil favorable puisque nous savons tous qu'elle est demanderesse d'un renforcement de ses attributions. La Commission d'accès a émis à plusieurs reprises, dans ses rapports d'activité, le souhait de disposer d'une compétence décisionnelle à la place de la compétence consultative qui, lui, est pour le moment attribuée.

Nous savons, Madame la Ministre, qu'un projet de décret, sur base du décret de votre prédécesseur, M. Lacroix, est en cours. Nous aimerions donc attendre un peu pour pouvoir ainsi associer les deux textes et avoir une meilleure vision au niveau du Parlement, du meilleur décret possible à voter, mais attendre combien de temps encore pour ce projet que vous devez, je pense, nous présenter incessamment sous peu ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - On a pris connaissance avec attention des remarques qui nous ont été transmises par le Conseil d'État et par la Commission d'accès. On a déjà eu la discussion en octobre dernier sur la proposition de décret déposée par le groupe Ecolo. On n'a pas d'opposition de principe au niveau du PS sur l'idée de procéder à des auditions. On est d'ailleurs ravis d'entendre que la majorité nous dit qu'elle est, par principe, ouverte à ces auditions. On a été éconduit il y a quelques semaines sur cette même demande. Sans doute y a-t-il donc une évolution positive en la matière. Ce que j'aurais souhaité savoir, c'est où en est le projet de décret qui est porté par Mme la Ministre puisqu'on nous l'annonce depuis déjà un certain temps, depuis plusieurs mois. Il avait été préparé préalablement par M. Lacroix. Avant de nous positionner, j'aurais donc voulu entendre Mme la Ministre par rapport à l'état d'avancement du travail quant au projet de décret.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je voudrais d'abord remercier le groupe Ecolo ou les parlementaires Ecolo pour le dépôt de cette proposition de décret intéressante. Ils savent très bien qu'elle rejoint fortement le projet de décret qui est sur la table du Gouvernement wallon.

La seule chose qui m'intéresse dans ce projet ou dans cette proposition, c'est qu'il y ait, à un moment donné, des avancées pour la clarification et la transparence pour les citoyens. Si j'ose dire, peu me chaut que ce soit au travers de mon projet de décret ou au travers de la proposition que les choses avancent. Par contre, je rejoins tout à fait la proposition de Mme Vandorpe dans ce cadre-là et pour répondre à votre question, Monsieur Martin, le projet de décret est

toujours en discussion au niveau du Gouvernement. Pourquoi ? Car il y a eu un certain nombre de questions soulevées, non seulement sur l'étendue et l'élargissement ou la simplification que je voulais profiter de faire pour ramener dans un seul corpus législatif, l'ensemble des compétences en lien avec cette transparence administrative. Deuxièmement, le Gouvernement avait encore une série de questions sur le caractère confidentiel des informations à communiquer. Dès lors, de faire l'audition de l'administration ici ou de la faire à l'intérieur de mon cabinet, autant que cela se fasse ici et que nous ayons, au travers de ces auditions, un avis utile des administrations concernées pour pouvoir éclairer au mieux la suite à donner, que ce soit au projet de décret ou à la proposition de décret. Puisqu'elles se recoupent fortement sur le corpus qui a été déposé par les parlementaires Ecolo.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je dois dire, Madame la Présidente, qu'au-delà d'un accord de principe qui est annoncé par les uns et les autres, je ne vois pas ce qui bloque en fait. Je ne vois pas ce qui bloque et je ne vois pas qui bloque. Il y a quelques mois, le Gouvernement avait annoncé un projet de décret et nous en étions d'autant plus heureux qu'il était déjà assez loin dans le parcours puisqu'il avait été initié par le prédécesseur de Mme la Ministre et c'était une bonne surprise. J'avoue d'ailleurs que si j'avais eu connaissance de son existence, j'aurais d'abord travaillé par des questions d'interpellation plutôt que de faire le travail moi-même parce que l'on ne manque pas spécialement de boulot.

Lorsqu'en octobre, la ministre nous annonce un projet de décret plus vaste parce que le Gouvernement a des moyens plus larges et permettant une vue plus large du dossier en ce compris avec l'unification de certaines instances – ce sont des éléments positifs –, nous avons directement accepté l'idée de mettre le texte à l'arrière pour pouvoir finalement attendre que le Gouvernement fasse son boulot.

Aujourd'hui, et je ne m'en réjouis pas spécialement, je le prends comme une information, nous apprenons que le Gouvernement est en désaccord sur le sujet pour des éléments qui sont sans doute extérieurs à ce dont on parle ici. Dont acte, ce n'est pas le lieu de le commenter spécifiquement. Mais je vois bien ce que l'on me propose, c'est d'aller vers l'enterrement doux et tranquille des auditions. Il ne manque que l'ONU en fait. Quand on est avec l'Union des villes et communes, les administrations, le Service public de Wallonie, la DGO5...

*(Réaction d'un intervenant)*

... voir ce qui se passe au niveau du Parlement européen, il ne manque que l'ONU. Bien sûr que cela serait intéressant d'avoir tous ces avis s'il s'agissait d'une proposition large qui vise à régenter l'ensemble de la

matière. Si j'avais cette intention, si je portais cette volonté, je comprendrais bien que l'on demande qu'il y ait un certain nombre d'avis complémentaires. Sans doute, d'ailleurs, si cette intention était vraiment de faire progresser le texte, ils eurent été demandés dès le mois d'octobre en réalité. Mais, le texte a une intention et un périmètre beaucoup plus précis.

La CADA existe déjà par rapport à une législation qui existe déjà et que nous ne proposons pas de changer, notamment quant à ses critères pour voir quels sont les documents qui peuvent être transmis ou non, et une proposition circonscrite à la force des avis qui existent déjà par rapport aux autorités qui sont saisies. Donc, la proposition est d'une simplicité extrême. Je ne vois pas bien, sur cet enjeu-là, ce que les avis dont on parle vont nous amener comme information. Ils pourraient nous amener des informations utiles pour des débats plus larges quant à la fusion de la CRAIE et de la CADA, certainement.

Est-ce que c'est une bonne idée de fusionner ou pas ?

Moi, je n'en sais rien et cela m'intéresserait, si l'intention était celle-là, d'en savoir plus. Je n'ai pas étudié la question. S'il s'agissait de modifier les critères. Un peu moins de respect de vie privée ou un peu plus, un peu moins de sécurité nationale ou un peu plus. Si l'on touchait à ces questions-là, à savoir la législation elle-même, alors là aussi, il m'intéresserait de savoir comment les choses sont vécues concrètement et finalement comment la législation peut être modifiée ou non.

Ici, l'objet est beaucoup plus restreint et donc lorsque l'on ajoute une série d'éléments et au moment où nous nous trouvons, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'en réalité l'objectif est de ne pas avancer. C'est là que j'ai une difficulté, vous le comprendrez bien : si ces auditions avaient été demandées au point de départ, l'esprit eut été différent. On aurait alors pu avoir une discussion sur la proposition et le projet, puisque l'on parle du projet.

La proposition est beaucoup plus limitée. Que le Gouvernement ait envie d'avancer sur son projet ne me cause pas de difficulté, mais quand je vois ce que l'on m'écrit : « une absence de consensus avec une difficulté quant à la confidentialité et certaines procédures ». Bref, une réponse extrêmement floue parce qu'elle cherche, et c'est logique, à ne pas exposer le Gouvernement, mais on est bien loin de ce dont je parle, à savoir donner un pouvoir de décision à une instance qui a aujourd'hui un pouvoir d'avis. Comme la Flandre l'a fait, comme Bruxelles va le faire, et comme les uns et les autres s'y sont engagés de façon extrêmement claire. La question est très simple et je ne vois pas maintenant quelles seraient les raisons d'attendre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Simplement pour redire très clairement qu'il n'y a pas de problème de désaccord sur la partie dont M. Hazée parle au niveau du Gouvernement. Il y a effectivement, au niveau du Gouvernement, des questions qui se posent sur des interprétations qui pourraient être données par la commission à des exceptions à la communication, dont celle de la confidentialité. Donc, de toute façon, moi, dans le cadre de mon travail de ministre, je devrai avoir des concertations avec un certain nombre de dirigeants des administrations ainsi qu'avec l'Union des villes et communes. Je propose juste que nous ne fassions pas deux fois le travail et j'accepte que nous le fassions ici. Ce travail est utile si l'on veut des certitudes par rapport au texte qui est sur la table dont je dis qu'il est très proche du texte qui est sur la table du Gouvernement.

**Mme la Présidente**. - Je ne sais pas s'il y a d'autres réactions sur l'utilité d'auditions. On sent que l'auteur principal ne souhaite pas d'auditions. Je pense traduire en partie votre...

**M. Hazée** (Ecolo). - Je n'ai pas envie que l'on me promène, en fait. Je vois quel jour nous sommes, le 12 février. Comptez le nombre de commissions qui restent d'ici la fin de la législature. Trois ou quatre. Voyez le menu du Gouvernement sur ces projets de décret, voyez les projets de décret importants qui vont venir en ce compris dans cette commission. En tout cas, si le Gouvernement l'annonce et j'imagine qu'il le fait avec une certaine confiance dans un des textes qu'il va amener. C'est là la difficulté : on a un enterrement doux et tranquille. J'imagine mal que par rapport à l'étendue des chantiers dont on parle, quand on quitte la portée limitée de cette proposition et que l'on regarde l'ensemble du champ, je ne vois pas bien comment une réforme aussi ambitieuse peut être menée dans un temps si long s'il y a une absence de consensus au sein du Gouvernement sur ces autres éléments.

Le mieux est l'ennemi du bien. Le bien, c'est de faire un premier pas avec la proposition extrêmement concrète et circonstanciée, déjà débattue en fait avec déjà des engagements pris ici, et de prendre le temps – tant mieux sous cette législature si c'est le cas et plus tard si jamais parce que je serai trop optimiste ou trop pessimiste – pour le reste.

J'ai l'impression qu'ici l'enjeu est extrêmement clair. Qu'on me dise pour la filiale des intercommunales, puisque c'est un amendement que j'ai ajouté ce matin, là-dessus, nous demandons un temps pour l'examiner. Je peux encore le comprendre même si l'engagement est aussi très clair quand on regarde le rapport de la Commission d'enquête. Mais, je peux encore dire que ces deux amendements-là, on les gardera pour la séance plénière ainsi chacun aura ses apaisements et on regarde cela sérieusement sans pression. Mais pour le reste, le texte est simplissime.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Merci, Madame la Présidente. Je me posais simplement la question d'entendre Mme la ministre en me disant que visiblement la ministre est d'accord sur le fond à un texte qui rejoint assez fortement celui qui est déposé par notre collègue écolo. Il est vrai que l'on a eu la discussion au mois d'octobre dernier. On n'a pas demandé à l'époque de procéder à des auditions, on a simplement suggéré la création d'un groupe de travail. Donc, à partir du moment où la ministre est d'accord sur le fond de la proposition qui est déposée par notre collègue écolo, on entend qu'il y ait un débat au sein du Gouvernement sur le sujet avec des sensibilités différentes. La question que je me pose après avoir entendu Mme Vandorpe, c'est : finalement le MR est-il d'accord sur le fond ?

Parce que c'est la question que je me pose : y a-t-il oui ou non un différend au sein du Gouvernement sur la philosophie du texte ? Et, le cas échéant, il est vrai que l'on peut s'inquiéter sur la suite des opérations et du travail qui sera mené ici en commission et sur le fait que les auditions auxquelles nous allons procéder seront une manière pour le Gouvernement de gagner du temps par rapport à un manque de consensus en son sein. Peut-on avoir un engagement ferme quant à un délai dans la manière dont les auditions vont se passer et quant au timing qui va être soumis à cette commission pour l'approbation du texte, du projet de décret de Mme la Ministre ?

Quand j'entends ce que j'ai entendu, j'ai plutôt le sentiment qu'il y a un désaccord au sein de la majorité sur le fond et je n'ai pas entendu de propos extrêmement clairs du groupe MR quant au fait qu'il rallie le contenu de la proposition de décret qui est sur la table de la commission aujourd'hui.

S'il y a d'autres interventions de nos collègues, en fonction de leurs interventions on se ralliera ou non aux propositions d'auditions qui sont formulées. Dans le cas contraire, on votera le texte déposé par M. Hazée dès ce matin.

**Mme Versmissen-Sollie** (MR). - J'entends bien que le groupe cdH demande des auditions, j'entends bien Mme la Ministre dire que ces mêmes auditions sont prévues par son cabinet. Je pense qu'il est normal que ces auditions soient entendues ici.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je voudrais savoir quelle est la position du MR, ici et au Gouvernement, puisqu'on entend la ministre nous dire qu'il y a deux sensibilités différentes au sein du Gouvernement sur ce texte.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je ne sais pas, vous avez quand même entendu Mme la Ministre qui a clairement dit qu'il n'y avait pas deux positions différentes au sein du Gouvernement, mais des questions d'interprétation qui pourraient finalement donner à la commission des exceptions à la communication, notamment en ce qui concerne, si j'ai bien entendu, la confidentialité.

Je pense réellement que les auditions sont importantes. Je reviens à nouveau avec ma proposition de dire : pourquoi pas une commission commune avec les pouvoirs locaux ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Pourquoi ne pas l'avoir fait en octobre ? On a eu la discussion en octobre. Vous ne vous êtes pas exprimée en ce sens en octobre. Je ne comprends pas très bien pourquoi aujourd'hui on change d'avis, on revient avec des demandes d'auditions, on entend quand même, je l'ai entendu clairement dans le chef de la ministre, le fait qu'il y a deux sensibilités différentes au sein du Gouvernement. C'est quand même qu'il y a derrière cela sans doute...

**Mme Vandorpe** (cdH). - Vous entendez ce qu'on dit ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme la Présidente.** - Madame la Ministre, je vous donnerai la parole, mais on laisse poursuivre M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je ne pense pas être tout à fait sourd. J'ai entendu la ministre s'exprimer ce matin en expliquant qu'il y avait un débat au sein du Gouvernement, mais qu'elle était d'accord sur le texte. À partir du moment où il y a un débat au sein du Gouvernement, mais qu'il y a un accord dans son chef sur le texte, c'est qu'il y a des positions qui sont différentes entre les partenaires de la majorité. J'aurais souhaité savoir pourquoi et pourquoi tout cela n'a pas été avancé au mois d'octobre. Quand on en a parlé la première fois ici en commission, il n'a pas été question de commencer à demander des auditions, à avoir des questionnements sur le positionnement des différentes administrations. Il est légitime que l'on s'interroge sur le sujet aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur Martin, je ne sais pas si vous avez mal entendu ou mal interprété, j'ai été très claire, il n'y a pas de désaccord au sein du Gouvernement ni des tendances au sein du Gouvernement. Il y a, pour le Gouvernement, des questions sur l'interprétation qui pourrait être donnée en cas de nécessaire confidentialité, raison pour laquelle le Gouvernement me demande de prendre des contacts et

d'avoir des éclaircissements avec les *top managers* de l'administration, ainsi que l'Union des villes et communes.

Je n'ai pas de difficulté à ce que ces auditions aient lieu ici.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Les auditions sont très utiles pour éclairer un certain nombre de points. En l'espèce, le Gouvernement se pose des questions, je ne mets pas cela en débat, sur l'interprétation à l'égard de la confidentialité dans certaines procédures. J'acte cet élément.

Cet élément n'est pas dans le texte que je dépose. Cet élément se trouve dans un autre pan qui relève effectivement de la thématique générale de la transparence administrative, mais d'un pan qui se trouve dans un autre texte, qui est le projet de décret.

Ce texte qui semble faire l'objet d'un consensus sur le fond, en ce compris au sein du Gouvernement, quant à la question extrêmement millimétrée du pouvoir de décision ou d'avis de la CADA, de la Commission d'accès, ce texte se fait alors prendre en otage pour éclairer une question qui est actuellement en débat au Gouvernement et sur lequel il n'y a pas de proposition parlementaire.

Qu'on organise des auditions au sein du Parlement sur le projet de décret qui n'en est pas encore un, sur l'avant-projet de décret, pour aider le Gouvernement, pourquoi pas ? Cela me paraît un peu inusité.

J'ai même le souvenir d'autres enjeux, d'autres débats où certains parlementaires avaient envie de faire des auditions sur des éléments en discussion au Gouvernement et où d'autres ont indiqué que, dès le moment où le texte se trouvait au Gouvernement, il n'appartenait pas au Parlement d'en discuter. Soit, je laisse cela là.

Que le Gouvernement veuille avancer son texte, fort bien. Que le Gouvernement auditionne lui-même, entende lui-même des personnes, les rencontre ou qu'il ait besoin du Parlement pour organiser ces auditions, toutes les formules se valent. En tout cas, ces auditions ne portent pas sur ce texte. Je ne vois pas pourquoi ce texte, qui semble faire l'objet d'un consensus sur son principe, qui ne change absolument rien à l'interprétation de la confidentialité, doit faire l'objet et doit être pris en otage de cette discussion.

Ce texte vise une commission qui existe déjà, qui prend des positions par rapport à une législation qui existe déjà, sur des actes dont la communication est demandée. La seule chose qui change, c'est qu'on lui donne un pouvoir de décision. Elle va prendre les mêmes décisions, mais simplement elles auront une portée différente.

Ce ne sont pas des fous furieux, les gens de cette commission. Ce sont des gens qui ont une expérience, ce sont des gens qui doivent avoir un certain nombre de qualités, notamment en matière de droits, en matière de pratique, et qui font un travail sérieux depuis plus de 20 ans. Si le Gouvernement veut modifier les règles en matière de confidentialité et d'interprétation, c'est son choix, il peut faire le travail. S'il y a besoin qu'il y ait des auditions là-dessus au Parlement plutôt qu'en son sein, pourquoi pas, mais je ne vois aucune raison, en fait, que ce texte soit coulé vers le fond en lien avec une ambition plus large du Gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Simplement, M. Hazée, qui est généralement un excellent technicien, ne semble pas se rendre compte que, dans ce cas-ci, le fait de donner une compétence supplémentaire qui est celle de la compétence décisionnelle change tout justement au niveau des exceptions qui pourraient être soulevées par la commission.

Monsieur Hazée, je n'ai pas de problème. On a deux possibilités ici et les parlementaires sont souverains : soit, vous soulevez le fait que toutes ces auditions, cette concertation, sur le fait justement de donner une compétence supplémentaire à la commission, je les gère moi-même dans mon cabinet et dans ce cas-là, je suppose que les parlementaires renverront votre proposition à l'arrière ; soit, nous avançons de commun, de manière conjointe avec votre texte en ayant les auditions ici.

Je suis désolée mais pour moi, en tout cas, je ne peux pas l'accepter comme tel, puisque je n'ai pas mes apaisements sur les conséquences en termes de confidentialité que soulève l'élargissement à la compétence décisionnelle à la CADA.

**Mme la Présidente.** - Je voulais juste vous dire qu'effectivement, en termes de timing, on a le 26 février, le 19 mars et le 2 avril encore une commission ici. J'ai entendu la demande qui a été acceptée à l'occasion de nos travaux de faire en plus une commission conjointe sur le *gender mainstreaming*, qui pourra avoir lieu éventuellement dans deux semaines. J'ai reçu à la Conférence des présidents, on a reçu, je pense que vous l'avez aussi, la liste des projets de décret qui doivent encore passer en principe au sein de ce Parlement. J'en ai relevé 13, en sachant que dans les 13, deux sont passés la semaine dernière et sans doute les deux d'assentiments. Cela nous en laisse encore une dizaine à examiner d'ici les trois ou quatre dernières commissions. J'attire juste votre attention sur le côté opérationnel qui relève un peu de ma compétence, de mon rôle de présidente, sur l'organisation pratique si l'on doit faire en plus une commission conjointe.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je reviens sur l'idée. Finalement, ce que la ministre nous propose, c'est un signe pour donner la parole au Parlement.

Comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur Hazée, parfois il y a des textes pour lesquels on dit que, tant que le Gouvernement y travaille, n'y touchons pas. Ici, on a cette opportunité-là pour ce texte qui est infiniment important, qui a quand même des incidences aussi. Pourquoi ne pas ajouter un jeudi de commission, puisqu'on sait que le jeudi est aussi un jour qui peut être réservé pour des commissions ? En fonction des semaines Gouvernement wallon, Fédération, peut-être qu'on pourrait ajouter un après-midi ou une matinée d'auditions dans le cadre des travaux pour pouvoir avancer sur ce texte.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je note quand même que, sur les bancs de la majorité, on souhaite donner la parole au Parlement quand cela les arrange, compte tenu des réflexions des dernières commissions.

Pour ce qui nous concerne, compte tenu du calendrier que vous avez évoqué, compte tenu du fait que l'on n'a pas de difficulté sur le fond de la proposition de décret présentée par M. Hazée ce matin, nous proposons de voter ce texte, quitte à ce que Mme la Ministre revienne avec un texte plus complet. M. Hazée a expliqué clairement, ce matin, la portée de son texte par rapport à celui qui sera porté par le Gouvernement. Nous aurons l'occasion alors d'entendre les conclusions de Mme la Ministre au nom du Gouvernement dans le cadre des concertations qu'elle aura menées d'ici là et, le cas échéant, de nous positionner sur le texte plus global à ce moment-là.

Pour ce qui est du texte de M. Hazée, nous proposons de le voter dès aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je maintiens que ce texte a une portée limitée au pouvoir de décision de la CADA. Bien évidemment, il change quelque chose, c'est clair. Si ce texte ne changeait rien, excusez-moi, mais je ne serais pas là à m'en occuper. Je ne vous ferais pas perdre votre temps. Effectivement, ce texte change quelque chose : il vise à ce que le recours qui existe aujourd'hui ne soit plus un recours gracieux, avec un pouvoir d'avis à l'autorité des experts qui sont là pour assurer la jurisprudence sur l'ensemble de la région ; il vise à donner une force à cet avis, à donner un pouvoir contraignant à cette commission, à permettre donc un recours efficace, gratuit et sans obliger les initiateurs d'une demande à aller au Conseil d'État pendant des années, avec le coût que cela représente pour simplement faire valoir leurs droits.

Je vais reprendre les mots de M. Wahl, lors du débat à la RTBF : « Il n'est pas normal qu'un citoyen doive saisir la justice pour simplement faire valoir son droit ». Effectivement, j'ai plein de respect pour la portée plus large que le Gouvernement a en matière de réforme sur le sujet. Je suis certain que nous pourrions soutenir les choses quand elles seront mûres au niveau du Gouvernement. En l'espèce, je ne vois pas pourquoi il faudrait encore attendre, encore reporter, risquer finalement d'arriver à la fin de la législature sans que cette question extrêmement simple ait pu avancer.

Je vais donc demander le vote de ce texte, de telle sorte que l'on puisse voir clair par rapport aux engagements qui ont été pris.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je trouve cela vraiment dommage parce que, en l'état, si l'on refuse les auditions, pour nous, cela va être impossible de soutenir ce texte. Finalement, on a un changement de rapport avec l'administration si l'on donne un pouvoir décisionnel à la CADA. On a besoin d'entendre les incidences que cela pourrait avoir. Si vous refusez les auditions et que l'on passe au vote, il serait vraiment dommage de devoir voter contre alors que je commençais mon intervention en vous disant clairement que nous partagions vos priorités, que l'on vous félicitait pour votre travail. On a bien vu aussi les évolutions que vous avez faites grâce à l'avis du Conseil d'État, à l'avis de la CADA. Je pense qu'il y a encore moyen d'évoluer pour que l'on puisse avoir des positions qui se rejoignent. En procédant de cette manière, sans audition, on sera malheureusement, au niveau du cdH, dans l'obligation de refuser ce texte.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Madame la Présidente, les différents groupes ont eu quatre mois pour avoir leurs apaisements quant à la proposition de décret de M. Hazée. Il reste trois commissions d'ici la fin de la législature. C'est la raison pour laquelle il ne nous semble pas raisonnable de lanterner et nous souhaitons avancer sur le vote du texte.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Versmissen-Sollie.

**Mme Versmissen-Sollie** (MR). - Je trouve quand même tellement malheureux que l'on ne puisse pas attendre deux semaines pour un texte sur lequel tout le monde est d'accord pour dire que cette transparence, on en a besoin. On a besoin d'avoir aussi nos apaisements. Mme la Ministre veut bien que l'on ait les auditions ici en commission. Je trouve que cela relève vraiment du bac à sable de ne pas pouvoir attendre deux semaines.

**M. Hazée** (Ecolo). - Vous ajoutez un élément neuf. Des auditions dans 15 jours, avec un vote qui suit. Est-ce cela que vous proposez ?

Excusez-moi, mais ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que l'on m'envoyait de la pape du grand projet du Gouvernement et que, au bout du compte, on attendait que le Gouvernement sorte de ses désaccords sur l'ensemble du dossier.

Pour moi, ce qui compte, c'est que ce texte avance. Si vous me dites que, dans 15 jours, il y a des auditions avec un échéancier, alors, effectivement, je veux bien discuter. Quand je vois tout ce que le Gouvernement a au programme par rapport à ces projets de décret et quand je vois la pape dans laquelle on me met, excusez-moi, mais avec des administrations dont on ne sait même pas combien seront auditionnées, cela ressemble à tout sauf à la volonté d'avancer. Cela ressemble à une volonté de gagner du temps.

**Mme la Présidente.** - Si je peux me permettre, si j'entends les différents commissaires, la proposition qui est sur la table serait de faire des auditions dans 15 jours, le 26 février, suivies d'un vote ? Là-dessus, pourrait-il y avoir accord ?

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je voulais tout d'abord rebondir par rapport à M. Martin qui disait que nous avions quatre mois pour analyser. Il y a 10 amendements qui viennent d'être déposés cette semaine.

**M. Hazée** (Ecolo). - Vous les avez reçus jeudi, Madame Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Voilà, la semaine passée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Vous êtes un groupe avec des moyens, contrairement à nous.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Clairement, la ministre, tout à l'heure – il faudrait peut-être relire le compte rendu, en tout cas je l'ai compris d'une autre manière – n'a pas dit que l'on allait faire des auditions pour faire ralentir le travail. Elle a dit : « Peu m'importe si le texte vient du Parlement ou du Gouvernement, il y a lieu d'avancer ». En tout cas, c'est cette interprétation que j'ai entendue. S'il y a lieu d'avancer, cela veut dire ce que cela veut dire. Avançons sur des auditions. Pour la suite, en fonction des éventuels amendements ou autres modifications encore du texte... Avancer, cela veut dire ce que cela veut dire. C'est votre objectif et c'est aussi le nôtre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique

et de la Simplification administrative. - Simplement parce que je trouve que, quand on fait preuve d'une réelle ouverture, je n'ai jamais voulu et je ne demande pas que vous soyez envoyé dans ce que vous appelez « la pape du Gouvernement ». Je vous laisse la paternité de ces propos. J'ai proposé que nous puissions avancer sur ce texte, parce qu'il me reste à soulever un certain nombre de difficultés par rapport à la confidentialité des conséquences des décisions.

En ce qui me concerne, il y a des auditions dans 15 jours, c'est parfait et que le texte avance.

**Mme la Présidente.** - Si j'essaie de résumer, on pourrait organiser des auditions le mardi 26 février, suivies d'un vote. Pourrait-on alors regarder quelles sont les personnes qui seraient à auditionner ?

Peut-il y avoir un accord en séance sur les personnes à auditionner ou souhaitez-vous attendre ? J'ai entendu quelques noms. Il ne faudrait pas qu'il y ait huit personnes à auditionner, sinon cela complique l'organisation des travaux.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je pense que l'on peut fonctionner comme on l'avait fait pour le dernier texte aussi, où l'on s'engage à ce que les noms soient donnés pour jeudi et qu'il y ait une concertation entre tous pour que, lors de la Conférence des présidents, vous ayez les noms.

**Mme la Présidente.** - Pourrait-on s'accorder ? Par exemple, si l'on disait un nom par...

**M. Hazée** (Ecolo). - Madame la Présidente, qu'est-ce qui empêche que l'on puisse s'entendre sur les noms ? Y a-t-il une volonté d'avancer ou pas ?

Quand on vient le jeudi en Conférence des présidents pour fixer les noms, le problème, c'est que l'on est tributaire de l'agenda des personnes. Ces personnes ne sont pas là en train d'attendre qu'on les appelle. Reprenons ce que Mme Vandorpe a dit tout à l'heure : l'Union des villes et communes, quelqu'un de l'administration – peut-être la secrétaire générale – et je suggère d'ajouter la CADA, même si elle a remis son avis écrit, puisqu'il s'agit d'examiner non seulement la proposition, mais aussi l'avant-projet de décret.

À un moment donné, cela me paraît pertinent que la CADA soit invitée. Il faut, je pense, Madame la Présidente – et je m'excuse de déborder du temps de parole donné –, transmettre à ces personnes l'avant-projet de décret – que nous ne connaissons pas, mais j'imagine qu'il est possible de le transmettre, la proposition et les amendements étant bien connus, de telle sorte que le travail puisse se mener.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je me réjouis d'abord de voir que la majorité accepte l'idée que l'on puisse voter sur le texte dans 15 jours moyennant ces auditions.

**Mme Vandorpe** (cdH). - On n'a pas dit que l'on votait dans 15 jours. On a dit que l'on avançait. Je peux reprendre l'exemple du texte MR où, tout à coup, on s'est retrouvé sans vote, alors que l'on avait clairement dit en commission que l'on avancerait au finish avec des votes.

Ici, que ce soit bien clair, on veut avancer sur le texte, avec les auditions, mais on ne votera pas directement dans la foulée.

**M. Martin** (PS). - Quand votera-t-on alors ?

**Mme la Présidente.** - Attendez, c'est quelque chose d'important. J'essaie de tirer des leçons des événements derniers. Comme le mot « vote » n'avait pas été explicitement noté et que personne ne l'a ajouté, on n'avait pas indiqué « vote ». On a trouvé une solution pour pouvoir respecter le même délai pour le passage en plénière. Je ne me laisserai plus prendre. Si l'on a une discussion, on a la discussion générale. Si l'on a une discussion et vote, ce sont deux choses différentes.

J'entends qu'il y aurait accord sur les auditions, mais pas sur le vote. Est-ce correct ?

**M. Hazée** (Ecolo). - C'est de nouveau une question de sincérité. Soit il y a une volonté avancée et on met « discussion et vote », puis on verra ce qui est dit. Si des éléments majeurs en découlent, il y aura des amendements complémentaires à faire, puis on verra où l'on sera. Soit les problèmes portent sur le projet de décret et pas sur la proposition et à ce moment-là les choses pourront rouler.

La sincérité de chacun est questionnée.

**Mme la Présidente.** - On peut mettre « discussion et vote », mais ne pas voter, cela reste une possibilité, me glisse le secrétaire.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - C'est ce que j'allais dire. Si l'on n'essaie pas un tant soit peu d'avancer, donc de prévoir un vote... Vous l'avez dit vous-même, il reste trois commissions, cela veut dire qu'il y a un réel risque que le texte ne soit pas voté sous cette législature. Je me rallie alors à la proposition de M. Hazée.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les noms des personnes à consulter, j'aurais tout simplement souhaité savoir qui la ministre souhaitait consulter dans le cadre des travaux sur son projet de décret pour que l'on puisse avoir une idée des noms, que l'on puisse éventuellement faire une suspension de séance de quelques minutes et s'accorder entre groupes politiques sur les noms des

personnes à entendre lors de notre prochaine commission.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - L'Union des villes et communes de Wallonie, l'administration, j'aurais pris aussi la DGO5 et la CADA, la secrétaire générale.

**Mme la Présidente.** - Cela nous fait quatre personnes à auditionner.

**M. Martin** (PS). - Pour ce qui nous concerne, nous sommes d'accord sur les propositions formulées en termes d'auditions. Je souhaite toutefois que le vote soit prévu, quitte à ce que l'on en discute ce jour-là, lors de notre prochaine commission, au terme des auditions.

**Mme la Présidente.** - Je vais entendre l'ensemble des groupes. Pour le groupe MR, sur les quatre propositions d'auditions – l'Union des villes et communes, l'administration, la DGO5 et CADA – formulez-vous un accord ? Oui.

Quand on dit « l'administration », peut-on préciser ce que l'on entend ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je l'ai dit, la secrétaire générale et la n° 1 de la DGO5.

**M. Hazée** (Ecolo). - Il restait un point qui n'a pas reçu de réponse parce qu'il était dans un ensemble.

Mme la ministre est-elle d'accord que l'avant-projet tel qu'il existe soit transmis aux personnes auditionnées, de telle sorte qu'elles puissent donner leur avis à ce sujet ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Bien sûr.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - En mettant « discussion et vote », on n'est pas obligés de voter, c'est cela que j'entends.

**M. Hazée** (Ecolo). - On n'est jamais obligés de voter. D'ailleurs, regardez, c'est ce que l'on va faire aujourd'hui. CQFD.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Quand on voit la polémique de la dernière fois, je préfère que les termes soient clairement écrits au rapport pour ne pas avoir les mêmes soucis qu'il y a 15 jours.

**Mme la Présidente.** - Comme il n'y avait pas « vote », il n'y avait pas de discussion.

*(Réaction d'un intervenant)*

Ce n'était pas la même chose, c'est ce que je veux dire.

Aujourd'hui, dans l'ordre du jour que nous avons reçu, c'était noté « discussion et vote » sur la proposition de décret. On va décider ici qu'il n'y a pas vote ; en tout cas à ce stade, s'il y a accord, on ne passerait pas au vote. Il serait donc possible, à l'issue des auditions, de considérer que c'est prêt ou pas, qu'il y aura des amendements ou pas. Je ne sais pas préjuger du contenu de ce qui va se passer à l'occasion des auditions.

De ce point de vue là, si l'on met « vote », il pourrait être décidé de ne pas être suivi d'un vote, mais si l'auteur le demande, on passe au vote.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je voulais que ces phrases-là soient clairement mises au rapport pour que l'on puisse éventuellement les ressortir en temps voulu.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je n'entends pas un enthousiasme délirant dans les rangs de la majorité quant au fait de voter le texte. Je souhaitais aussi que cette phrase-là soit intégrée au compte rendu pour que l'on puisse la ressortir le moment venu, dans 15 jours, parce que j'espère que l'on pourra passer au vote dans 15 jours, au terme des auditions.

**M. Hazée** (Ecolo). - Il y a en tout cas des phrases qui seront aussi inscrites au rapport, ce sont celles du rapport de la Commission d'enquête, ce sont celles des débats publics qui ont déjà été menés sur le sujet et des engagements qui ont été pris en la matière.

**Mme la Présidente.** - Nous proposerons donc à la Conférence des présidents d'avoir, le 26 février, durant notre commission, qui ne sera donc pas une commission conjointe, « discussion et vote ».

La Commission décide de procéder, le mardi 26 février, 2019 à l'audition :

- d'un représentant habilité de l'Union des villes et communes de Wallonie ;
- de Mme Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie (SPW) ;
- d'un représentant habilité de la Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale (DGO5) ;
- d'un représentant habilité de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) de la Région wallonne.

Il ne faut pas s'enfermer, sinon il y aura peut-être des absents.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*- La séance est suspendue à 10 heures 51 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 10 heures 54 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. P. PRÉVOT À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES « CELLULES VIOLENCE ENTRE  
PARTENAIRES » AU SEIN DES CPAS »**

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES « CELLULES VIOLENCE ENTRE  
PARTENAIRES » AU SEIN DES CPAS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de :

- M. Patrick Prévot, sur « les « cellules violence entre partenaires » au sein des CPAS » ;
- Mme Durenne, sur « les « cellules violence entre partenaires » au sein des CPAS ».

La parole est à M. Patrick Prévot pour poser sa question.

**M. P. Prévot (PS).** - Madame la Ministre, dans la presse de la semaine dernière, on apprenait que le nombre d'appels pris en charge par le numéro vert du site [ecouteviolencesconjugales.be](http://ecouteviolencesconjugales.be) a triplé en trois ans. De 2 693 appels en 2016, on est passé à 9 083 appels en 2018, soit une hausse de 300 %. C'est pourquoi vous avez décidé de mobiliser les CPAS, au travers d'une circulaire dans laquelle vous leur demandez de désigner dans leur équipe une personne de référence « violences entre partenaires », et même de constituer toute une cellule à cet effet.

Madame la Ministre, pouvez-vous détailler les grandes lignes de cette circulaire et les actions

sollicitées auprès des CPAS ? Vous encouragez les CPAS à former leur personnel. Un agenda concernant les formations a-t-il déjà été fixé ? Qui sera chargé de donner ces formations ? Quel budget sera alloué à ces formations ? Enfin, comptez-vous prendre d'autres mesures pour lutter plus efficacement contre les violences conjugales vu l'explosion du nombre d'appels pris en charge par le numéro vert ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, comme mon collègue vient de le dire, en trois ans, le nombre d'appels pris en charge par le numéro vert du site [ecouteviolencesconjugales.be](http://ecouteviolencesconjugales.be) a triplé, et on estime d'ailleurs en Belgique qu'une femme sur quatre sera victime de violence physique et/ou sexuelle de la part de son partenaire. Une violence qui dépasse les âges, les origines, le niveau socio-économique. Cela peut donc concerner toute la population wallonne, les hommes y compris, même si cela reste marginal.

Dans cette optique, Madame la Ministre, vous avez mobilisé les CPAS en leur envoyant une circulaire, comme l'a dit mon collègue, leur demandant de désigner une personne de référence au sein de leur équipe. En effet, les CPAS sont souvent en première ligne face à ce genre de situation. Pour aider le personnel des CPAS à détecter les cas de violence conjugale et pouvoir orienter les victimes, une formation est donc prévue. Madame la Ministre, aujourd'hui, j'aurais aimé faire le point avec vous sur cette formation. Qui va la dispenser ? Comment va-t-elle se dérouler ? Un suivi est-il prévu pour les personnes de référence qui auront participé à la formation ? De manière plus générale, les services qui prennent en charge les victimes et les auteurs ont-ils été associés à la formation et seront-ils renforcés au vu de l'augmentation des cas de violence conjugale ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, Monsieur le Député, cette circulaire encourage effectivement les CPAS à mettre en place une cellule « violence entre partenaires », ou à désigner une personne de référence « violence entre partenaires », afin d'améliorer la détection et l'orientation des personnes concernées par ces violences.

La circulaire rappelle les engagements de la Belgique et de la Wallonie en particulier dans le cadre de la lutte contre les violences, à travers le Plan d'action national 2015-2019, et la convention d'Istanbul.

La fréquence des violences conjugales, ainsi que le fait que ces violences touchent toutes les couches de la population de la société sont évoqués. Les travailleurs et travailleuses de première ligne des CPAS sont inévitablement confrontés à ces situations, d'autant qu'ils sont notamment mandatés pour délivrer une attestation dans le cadre de l'attribution des points de priorité dans l'accès au logement public lors de violence intrafamiliale.

Dès lors, le personnel des CPAS est invité à se former à cette problématique. Pour plus de détail, la circulaire est consultable en ligne sur le portail de l'Action sociale. Les formations financées – mais je vais quand même vous répondre, ne vous en faites pas, je ne vais pas m'arrêter là, ce n'est pas mon style – par la Wallonie sont organisées par les pôles de ressources spécialisées en violence conjugale et intrafamiliale, et sont accessibles gratuitement. Le programme est disponible sur le site [ecouteviolencesconjugales.be](http://ecouteviolencesconjugales.be).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020 qui lie la Wallonie aux pôles de ressources, une subvention qui s'élève à 70 373 euros annuels leur est allouée pour organiser des formations dans les cinq provinces à l'intention d'environ 400 personnes. Ces formations comportent différents modules, en trois jours ou en un seul, sur les mécanismes de violence conjugale et intrafamiliale, sur l'intervention auprès des victimes, les processus de dévictimisation, auprès des auteurs des processus de responsabilisation, et auprès des enfants exposés.

En guide de suivi, les personnes de référence formées peuvent participer aux réunions de la plateforme de lutte contre les violences de leur arrondissement. Pour rappel, il existe aujourd'hui 13 plateformes de lutte contre les violences financées par la Wallonie et animées par des coordinations provinciales. Les personnes référentes des CPAS y ont l'occasion d'échanger avec les acteurs et actrices de première ligne et du secteur spécialisé en conjuguant en violence conjugale quel que soit le niveau de pouvoir, notamment avec la personne de référence au niveau de la police et de la magistrature.

Nous n'avons pas d'élément suffisant nous permettant d'affirmer que les violences conjugales sont en augmentation. L'explosion du nombre d'appels peut avoir trois explications.

Le premier, c'est le plus déterminant sans doute, est l'extension depuis mars 2017 de la ligne « écoute violence conjugale » à 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à une collaboration avec les pôles de ressources spécialisées en violence conjugale et intrafamiliale d'une part, et Téléaccueil – que je remercie encore – d'autre part, puisque auparavant, le numéro 080030030 n'était accessible que les jours ouvrables, et de 9 heures à 19 heures.

Deuxième explication, le mouvement « #Metoo » a sans doute contribué à libérer la parole sur les violences.

Troisième explication, les campagnes de sensibilisation grand public sont rediffusées régulièrement en télévision. La campagne « #Arrêtec'estdelaviolence » est d'ailleurs rediffusée en ce moment et jusqu'au 17 février. À mon avis, le plus déterminant, on a vraiment vu une explosion des appels, c'est le fait que la ligne soit passée à 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En ce qui concerne la collaboration avec le secteur concerné, les pôles de ressources spécialisées impliquées dans la formation et la ligne d'écoute sont, pour rappel, des gens du terrain issus de trois associations : le service d'accompagnement d'auteur de violence, l'ASBL Praxis d'une part, et les services d'accompagnement des victimes de violence d'autre part, soit l'ASBL Collectif contre les violences faites aux femmes et l'exclusion, et l'ASBL Solidarité femmes et refuge pour femmes de victimes de violences. L'ensemble des services du secteur, soit une quinzaine, doit être renforcé dans les prochains mois. En effet, à la suite du décret d'agrément des services les dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre voté en mars 2018 par votre Parlement, l'arrêté d'exécution a été approuvé en deuxième lecture par le Gouvernement wallon le 7 février dernier, donc la semaine passée. Concrètement, les moyens de ces associations seront pérennisés et devraient augmenter de plus de 100 000 euros cette année et même de quelque 200 000 euros l'an prochain.

Au total, le budget passe d'environ 550 000 euros actuellement à 730 000 euros en 2020 et même à plus de 785 000 euros à partir de 2024.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Patrick Prévot.

**M. P. Prévot (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète par rapport à cette circulaire qui encourage les CPAS à créer des cellules spécifiques « violences conjugales et intrafamiliales » et/ou à désigner une référente ou un référent par rapport à cette problématique qui continue de nous interpellier.

Effectivement, je partage votre sentiment sur le fait que l'explosion des appels est multifactorielle, et le fait que l'extension de l'ouverture de la ligne sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis mars 2017, a été un élément déterminant. C'est ce fameux numéro vert 0800 30 030.

Il y a la libération de la parole, vous l'avez dit également. Il y a eu #Me Too, mais aussi d'autres faits beaucoup plus médiatiques. Il y a, et c'est fort heureux d'ailleurs maintenant, une prise de conscience que les victimes ne sont pas seules et elles osent peut-être davantage en parler qu'il y a quelques années, même si ce n'est malheureusement pas encore suffisant.

Vous avez parlé aussi de ces fameuses campagnes de sensibilisation qui reviennent régulièrement et pour lesquelles il faudra continuer à mobiliser des moyens afin de retaper sur le clou.

Le combat est loin d'être gagné. Il y a des avancées. Restez vigilante, car nous sommes loin du but et il faudra continuer à multiplier ce type d'actions pour éradiquer un jour ces violences conjugales et intrafamiliales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Je remercie également Mme la Ministre pour sa réponse complète qui a pu nous éclairer sur certaines interrogations. Pour cette action qui a été mise en place, cette circulaire qui a été envoyée au niveau des CPAS afin de mettre en place une cellule ou un référent en la matière, je note également les moyens qui sont bien là, qui sont bien inscrits.

Il faut continuer dans ce sens-là parce qu'une violence est toujours une violence de trop.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LE STATUT D'EMPLOYÉ DES AIDES  
FAMILIALES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut d'employé des aides familiales ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, lors du débat budgétaire, notre groupe attirait votre attention sur les répercussions négatives du passage du statut d'ouvrière au statut d'employée sur les aides familiales.

Vous vous étiez alors voulue rassurante en nous indiquant qu'aucune perte et qu'aucun désavantage ne toucheraient les travailleurs et travailleuses concernés. Pourtant, il nous revient des acteurs du secteur que le statut d'employé a pour conséquence que les aides familiales vont perdre dans le calcul de leurs congés payés. Par ailleurs, les primes de fin d'année seraient également plus faibles pour les aides familiales employées, comparativement aux employés du même secteur, le statut d'ouvrier offrant une prime plus élevée que celui d'employé vu les formules de calcul utilisées.

Enfin, il nous revient également que le budget de 3 millions d'euros évoqué n'est pas suffisant si le secteur souhaite maintenir le même calcul des primes de fin d'année aux montants actuels et assurer les charges des congés de maladie.

Avez-vous rencontré le secteur ? Confirmez-vous que les moyens seront suffisants ou insuffisants ?

Vous engagez-vous à faire en sorte que les travailleurs n'enregistrent aucune perte de rémunération avec ce nouveau statut d'employé ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, le passage du statut d'ouvrier au statut d'employé relève d'une négociation entre interlocuteurs sociaux et doit être acté dans une convention collective de travail, comme vous le savez.

Mon cabinet travaille donc activement avec les fédérations patronales du secteur et les organisations syndicales représentant les travailleurs – ils se sont d'ailleurs encore vus pas plus tard que fin de la semaine passée – à la mise en place de la concertation, mais aussi de l'aboutissement afin que le statut d'employé puisse devenir une réalité pour les aides familiales en Wallonie.

Leur rôle social et leur fonction de pivot dans la prise en charge et l'accompagnement du bénéficiaire nécessitent une reconnaissance particulière de ce métier essentiel de l'aide au domicile.

Des rencontres ont déjà eu lieu – et je vous le disais, en fin de semaine passée – avec le secteur et d'autres sont programmées dans les semaines à venir.

L'ensemble des partenaires sociaux nous ont d'ailleurs exprimé leur soutien au passage à ce statut.

D'après des premiers calculs, il apparaît effectivement qu'il existe une différence du montant du pécule de vacances, qui s'élève à une centaine d'euros brut par an en faveur du statut ouvrier.

Actuellement, et contrairement à ce que vous venez d'affirmer, les primes de fin d'année des aides familiales sous statut ouvrier ou sous statut employé sont strictement identiques et sont spécifiques à la Commission paritaire 318.01.

Notre volonté est d'harmoniser la prime de fin d'année des aides familiales sous statut employé avec celle des autres employés – cadres, personnel administratif – du secteur. Cela veut dire que la prime de fin d'année des aides familiales sous statut employé devrait augmenter de quelque 600 euros.

Les aides familiales vont également pouvoir bénéficier du salaire garanti durant un mois au lieu d'une semaine actuellement.

Pour l'année 2019, nous avons dégagé un montant de 3 millions d'euros pour la mise en place de ce passage de statut. Nous sommes persuadés que l'ensemble des partenaires sociaux sont de bonne volonté et restent en adéquation avec les discours tenus. Ce montant sera suffisant pour envisager un passage vers le statut d'employé pour les aides familiales courant 2019, tout en garantissant une meilleure rémunération globale pour les travailleurs.

Je vous rappelle aussi que, dans le cadre des calculs qui ont été effectués pour l'assurance autonomie, le passage complet au statut était déjà intégré dans les calculs.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Bien que le passage du statut d'ouvrier au statut d'employé comporte une série d'éléments positifs que vous avez relevés, notamment sur la prime de fin d'année ou sur le salaire garanti qui durera dorénavant un mois plutôt qu'une semaine antérieurement, il n'en reste pas moins, si je vous ai bien compris, qu'il subsiste une différence de 100 euros sur le pécule de vacances.

Peut-être allez-vous apporter des précisions supplémentaires ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Simplement pour vous dire, Madame Tillieux, qu'on l'intègre justement dedans pour qu'il n'y ait pas d'effet négatif sur les primes de vacances, dans les calculs.

**Mme la Présidente.** - Merci pour cette précision, Madame la Ministre.

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Si je vous entends bien, il n'y aura plus, dans votre projet, de perte, ni pour le pécule de vacances.

Cette réponse va rassurer le secteur. En tout cas, je l'espère.

## **QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA BOÎTE « SENIOR FOCUS » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la boîte « Senior Focus » ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, la boîte « Senior Focus » se présente sous la forme d'une boîte en plastique jaune fluo. Elle contient un formulaire que les utilisateurs sont invités à remplir avant de la placer au réfrigérateur. Un autocollant sur la porte du réfrigérateur informe de la présence de cette boîte.

Le formulaire renseigne une série de données qui pourraient s'avérer utiles en cas de problème. Ainsi, en cas de perte de mémoire, de perte de connaissance ou d'accident, les services d'urgence ont toutes les données médicales à leur disposition et cela peut leur faire gagner du temps pour venir en aide à la personne en difficulté.

En effet, le questionnaire renseigne les données administratives de la personne, mais également ses caractéristiques physiques, ses antécédents médicaux, ses maladies éventuelles et, le cas échéant, les médicaments qu'elle prend.

Ce concept qui nous vient du Canada a déjà été développé en Belgique par la zone de police boraine, dans le Hainaut. Ce principe a également été adopté par le service social et santé de la Province du Luxembourg avec leur projet « Senior focus » pour les plus de 75 ans.

Suite à l'installation des nouveaux conseils communaux et de police, l'AViQ prévoit-elle une action de sensibilisation à leur égard ?

Le cas échéant, pourrait-elle chapeauter ce concept pour toute la Wallonie ?

Une subvention de la Région wallonne pourrait-elle venir en aide aux communes et aux zones de police intéressées par ce concept ?

La télémédecine ambulancière pourrait permettre que les données de la boîte jaune soient accessibles sur les smartphones du personnel, des ambulances via le réseau Santé. Donc, où en est le développement de ce projet ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la boîte « Senior Focus » est un concept qui vient, effectivement, du Canada. Cette boîte en plastique jaune fluo contient, comme vous l'avez dit, un formulaire que les utilisateurs sont invités à remplir le plus complètement possible avant de placer la boîte au frigo. Un autocollant sur la porte du réfrigérateur informe de l'existence, au frais, de la petite boîte informative. Le formulaire renseigne une série de données qui pourraient s'avérer utiles en cas de problème. Ainsi, en cas de perte de mémoire, perte de connaissance, accident ou disparition de la personne, le fait de trouver ce document permettra, selon ses concepteurs, de gagner du temps pour venir en aide à la personne disparue ou en difficulté.

Le questionnaire détaillé renseigne, outre des données administratives objectives, comme le nom, le prénom, et cetera, une description précise de la personne, ses caractéristiques physiques, ses maladies éventuelles et, le cas échéant, les médicaments qu'elle prend. Ce concept a déjà été développé en Belgique, dans la zone de police boraine, comme vous le rappelez, à Chapelle-Lez-Herlaimont, et dans d'autres communes qui ont décidé de l'inscrire dans la poursuite de leurs démarches pour faciliter la proximité vis-à-vis des personnes fragilisées.

Le principe simple et ingénieux a également été adopté par le service social et de santé de la Province de Luxembourg, en lançant, effectivement, son projet « Senior Focus ». Dans une commune de la province de Namur, les habitants âgés de 60 ans et plus ont reçu un *flyer* les informant de la mise en place de ce système, au sein de leur commune. Les réactions ont été négatives, les personnes ont, en effet, été choquées par ce message. En effet, cette information de toutes-boîtes, adressée à des personnes qui ne seront jamais concernées par ce dispositif, présente le risque d'être contre-productive, sans explication au préalable sur la maladie de type Alzheimer ou une démystification de celle-ci. Une information massive de ce service risque de renforcer les représentations négatives liées aux maladies neurodégénératives.

D'autres procédés se révèlent être à mes yeux plus efficaces. Cette information peut être diffusée lors de comités citoyens, au niveau local, ou de façon plus large pour faire connaître les services et les soutiens mis à disposition de ce public dans leur région. Les services d'aides et de soins à domicile, les accompagnements individuels pour les aidants, les Alzheimer Cafés, et cetera, me paraissent un moyen de diffuser cette information, ou d'autres types d'aides plus efficaces.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Effectivement, Madame la Ministre, je trouvais que cette boîte, qui contient des données importantes et, je dirais, utiles également en cas de problème, était un principe ingénieux, comme vous l'avez dit dans votre réponse, parce que, toutes les minutes en cas de problème sont importantes et comptent.

Maintenant j'entends bien qu'effectivement, la façon dont on diffuse l'information peut, peut-être choquer certaines personnes et, donc, il faut trouver le meilleur moyen afin de diffuser ; je crois que c'est un principe qui devrait être utilisé. En ce qui me concerne, je le trouvais, comme je l'ai dit, ingénieux. Par contre, vous ne m'avez pas répondu, Madame la Ministre, si une subvention de la Région wallonne pouvait être envisagée pour venir en aide aux communes qui avaient envie de mettre en place ce principe ingénieux.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE  
D'INVESTISSEMENTS ET DE CONSEILS DANS  
LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DES HÔPITAUX,  
DE L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES  
ÂGÉES, DE L'ACCUEIL DES PERSONNES  
HANDICAPÉES, DITE « WALLONIE SANTÉ » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la création de la Société wallonne d'investissements et de conseils dans les secteurs de la santé, des hôpitaux, de l'hébergement des personnes âgées, de l'accueil des personnes handicapées, dite « Wallonie Santé » ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** - Madame la Ministre, je reviens, ici, avec une question qui s'est posée lors de l'examen du projet de budget 2019, puisque nous apprenions alors la volonté du Gouvernement de créer la Société wallonne d'investissements et de conseils dans le secteur de la santé, des hôpitaux, de l'hébergement des personnes âgées, de l'accueil des personnes handicapées, dite en abrégé « Wallonie Santé ». Ce projet apparaissait à travers le dispositif par lequel le Gouvernement proposait d'autoriser l'octroi de garanties à hauteur de 100 millions d'euros. C'était manifestement le signe d'une grande confiance de la part du Gouvernement d'octroyer une telle garantie pour une personne encore inconnue, en tout cas au sein de ce Parlement. Quelques jours plus tard, *L'Écho* dévoilait certains éléments du dossier en évoquant la création d'un fonds public, doté

de 150 millions d'euros et d'une garantie de 100 millions d'euros intégrés dans la SOGEPa et visant, je cite : « à apporter des garanties, des prêts, voire prendre des participations, et jouer un rôle de conseil en management, en complémentarité avec les banques ». Il est encore précisé, à cette occasion, que « Wallonie Santé » s'attend à devoir intervenir pour des projets non retenus par le Gouvernement. Ces éléments sont, en partie, nébuleux. Je voulais, dès lors, vous permettre de préciser les contours du dossier. Peut-être également de vous questionner déjà fin décembre et puis que diverses circonstances nous conduisent à la date d'aujourd'hui. Dès lors, Madame la Ministre, confirmez-vous la présentation, telle qu'elle a été exposée dans la presse ? Pourquoi une nouvelle structure alors que la Wallonie dispose déjà d'une série d'outils en matière de financement, qu'il s'agisse, d'une part, des outils économiques et, d'autre part, du CRAC, qui a développé un programme en matière de financement des infrastructures hospitalières ? Trois, comment le schéma est-il envisagé par rapport au périmètre de consolidation budgétaire ? Votre collègue en charge des Finances et du Budget, en particulier, y est-il associé ? Puisqu'il s'agit de montants extrêmement importants et qu'une garantie est une chose, une prise de participation en est, manifestement, une autre. Enfin, le Gouvernement doit-il recruter, au sein de la SOGEPa à cette fin ? Voilà, Madame la Ministre, quelques questions à ce sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, la création de « Wallonie Santé » fait partie des décisions relatives à la réforme des outils économiques wallons, portés par les ministres de l'Économie, et approuvés par le Gouvernement wallon le 19 avril 2018. Cette réforme, bien plus large que la santé, dessine les premiers jalons d'une intégration plus poussée des outils financiers, économiques, publics de la Wallonie ainsi qu'une réorganisation progressive des *invests*. Pour ce qui concerne, spécifiquement, la question de « Wallonie Santé » à laquelle vous faites référence, la réforme des outils économiques, approuvée par le Gouvernement wallon, le 19 avril, organise, effectivement, la création d'un pôle Investissement Santé, sous la forme d'une filiale de la SOGEPa. La note présentée au Gouvernement prévoit ce qui suit : « Le secteur concerné – donc par Wallonie Santé – est défini comme les institutions hospitalières, les institutions pour personnes handicapées, les maisons de repos, et les maisons de repos et de soins. Cette filiale développera, sur la base du budget disponible mis à disposition par le Gouvernement qui sera, à terme, porté à un minimum de 100 millions d'euros, un soutien aux opérateurs qui ne parviennent pas à préfinancer leur projet en faisant appel aux marchés réguliers. Le pôle Investissement Santé peut agir en tant que banque fournissant des prêts

remboursables et/ou, en tant qu'acteur participant au capital dans le secteur des MR-MRS, et pour une durée limitée, ainsi que prestataire fournissant un accompagnement aux opérateurs en retournement, en visant principalement le secteur des MRS et des MRPA. Enfin, cet organisme pourra également agir dans un rôle de conseil, de défense et de constitution de dossiers de demandes de financement, en faveur de certains opérateurs, à leur demande, vers les structures d'investissement traditionnelles. En résumé, ce pôle agit comme une institution financière apparentée à une banque qui réalise des prêts à long terme pour l'ensemble des secteurs visés et des éventuelles prises de participation – mais je rappelle que, dans ce cas-là, il s'agit des MR-MRS, et pour une durée limitée. C'était un mot supplémentaire de mon explication et ce n'était pas entre guillemets. Les prises de participation de la filiale Santé seront strictement limitées dans le temps par l'atteinte des objectifs de viabilité financière des structures. Ces objectifs de viabilité tiendront ainsi compte de la sortie de pôle Santé, du capital des structures ».

La note au Gouvernement précise également que l'AViQ conserve bien son rôle de régulateur, notamment en ce qui concerne les prestations de soutien aux investissements organisés par la Wallonie, puisqu'elle dissocie : « l'AViQ, en tant qu'organisme mixte, notamment paritaire, régulateur de l'organisation des soins de santé et de l'aide aux personnes, reste compétente pour le financement des nouveaux plans d'investissement, dont la grande majorité passera, à terme, par le remboursement à la prestation, des investissements réalisés par les opérateurs dans le cadre des futurs plans de construction, en particulier pour les hôpitaux, les maisons de repos et les maisons de repos et de soins ».

Vous me posez la question de la raison de la mise en œuvre de cette nouvelle structure. La volonté du Gouvernement est de recentrer, dans un seul outil, les missions développées par certains outils financiers en faveur des opérateurs de santé, compte tenu notamment de la spécificité, de la complexité technique et juridique des matières concernées.

En effet, il n'existait pas d'outils économiques spécifiquement dédiés au secteur de l'Action sociale et de la Santé. Or, les besoins en termes d'investissements sont importants. Il s'agit d'un secteur qui représente un poids important en termes d'emplois de proximité non délocalisables ainsi qu'en termes de valeur ajoutée et d'investissements pour la Wallonie. Suite à cette décision, en sa séance du 31 mai 2018, le Gouvernement wallon a approuvé le projet d'arrêté portant approbation des statuts modifiés de la SOGEPa Holding, permettant ainsi les activités qui relèvent du pôle d'investissement pour le secteur de la santé en Wallonie, et qu'elle soit confiée à cette filiale dont la SOGEPa sera actionnaire.

Cette filiale a été constituée sous la forme d'une société anonyme en date du 13 septembre 2018 avec pour dénomination : « Société wallonne d'investissement et de conseils dans le secteur de la santé, des hôpitaux, de l'hébergement des personnes âgées, de l'accueil des personnes handicapées ». J'aurais d'ailleurs préféré, à titre personnel, des personnes en situation de handicap. En abrégé : Wallonie Santé.

Le capital social de cette société est de 100 millions d'euros actuellement libérés à hauteur de 75 millions d'euros. Vous me posez la question du personnel engagé dans cette structure. La note approuvée par le Gouvernement le 19 avril prévoit que les activités dédiées au secteur de la santé et qui sont gérées actuellement par la SRIW ou par la Sowalfin, seront transférées à la filiale de la SOGEPA en ce compris les moyens financiers et humains éventuels correspondants. En l'état actuel, Wallonie Santé a engagé un conseiller issu du secteur, sur fonds propres et via une sélection transparente après un appel public à candidature et une évaluation par un jury. Il n'y a pas de financement du Gouvernement en ce qui concerne ce personnel.

Vous me posez la question de l'implication du ministre en charge des Finances et du Budget. Comme vous le mentionnez dans votre question, le décret adopté par le Parlement wallon le 30 novembre 2018 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 prévoit à l'article 125 que la Société wallonne d'investissement et de conseil dans le secteur de la santé, des hôpitaux, de l'hébergement des personnes âgées, de l'accueil des personnes handicapées, en abrégé, Wallonie Santé, est autorisée à octroyer des garanties à hauteur de 100 millions d'euros. Il est évident que le ministre en charge du Budget, M. le Ministre Crucke, a également été associé à cette décision puisque le projet de budget déposé sur la table du Parlement de Wallonie a associé l'ensemble des Gouvernements et en particulier le ministre du Budget.

Enfin, en ce qui concerne la question de la consolidation. Il reviendra à la cellule d'informations financières, la CIF, de se concerter avec l'ICN en ce qui concerne la classification de Wallonie Santé. C'est effectivement une question pour laquelle j'ai demandé des éclaircissements préalables à tout investissement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour les précisions qu'elle a données quant à l'objet du dispositif, quant à son personnel, quant aux moyens dont il dispose. Je la remercie également pour les informations à l'égard des prises de participations puisque celles-ci sont bien limitées aux maisons de repos et maisons de repos et de soins, et pour une durée limitée. On est donc dans quelque chose de plus précis, plus circonscrit que ce qui avait été dit par voie de presse.

J'observe alors un point d'ombre, c'est ce qu'il en est des projets non retenus par le Gouvernement parce qu'il fait ses choix, arbitre certains investissements notamment quant aux subsides qu'il octroie. Il y a une question à voir ensuite : Wallonie Santé va-t-elle venir financer des investissements qui auraient fait l'objet d'un refus de la part du Gouvernement ?

Deuxièmement, j'observe aussi un point à surveiller, que la ministre a bien identifié, qui est l'enjeu de la consolidation budgétaire et les discussions qui auront lieu avec l'ICN.

Troisièmement, il reste une contradiction avec le discours du Gouvernement quant à la suppression des structures puisque, ici, on en crée une nouvelle au nom d'une spécialisation thématique. Je mesure évidemment toute l'importance de ce secteur, comme il en existe d'autres. Jusqu'ici, nos outils de financement n'étaient pas spécialisés sur des plans thématiques. La réforme que le Gouvernement a menée n'y conduit pas non plus. Donc, on a une curiosité par rapport à l'approche que le Gouvernement entend promouvoir.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA PRÉVENTION DES INFECTIONS  
SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) À  
DESTINATION DES SENIORS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) à destination des seniors ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne** (MR). - Madame la Ministre, selon la plateforme Espace Seniors du réseau Solidaris, la Belgique observe une augmentation générale des diagnostics d'infections sexuellement transmissibles et de VIH chez les plus de 50 ans.

Selon cette étude, entre 2007 et 2016, la proportion des personnes de plus de 50 ans dépistées a augmenté de 8 %. C'est la seule tranche d'âge où l'on observe un tel accroissement. Les 50-70 ans représentaient ainsi 21 % des nouveaux diagnostics liés au VIH en 2016.

Cette augmentation serait due à une méconnaissance des risques, mais également au fait que les 50 ans et plus se penseraient, peut-être, moins exposés aux risques que les autres, tant par un manque de

connaissance des IST et de leurs modes de transmission, qu'en raison d'une représentation inexacte des personnes à risque d'IST. De plus, la majorité de ceux-ci n'a jamais réalisé de test de dépistage et ne se sent pas concernée par les IST.

Quels sont les moyens débloqués par la Région wallonne en faveur de la sensibilisation aux infections sexuellement transmissibles ? Existe-t-il des démarches ciblées visant à conscientiser les seniors ? Dans le cas contraire, des campagnes de sensibilisation sont-elles envisageables ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles reste une priorité pour les activités de prévention et de promotion de la santé.

Concernant les campagnes, il y a actuellement sur les radios et télévisions francophones une campagne de sensibilisation et de prévention aux infections sexuellement transmissibles auprès des jeunes. Il s'agit des « Petites annonces des IST » menées par SIDA'SOS que nous soutenons chaque année pour son excellent travail de prévention. Cette campagne vise à promouvoir le préservatif et le dépistage en faisant notamment référence au site Internet [depistage.be](http://depistage.be). Cette campagne a été reconnue internationalement comme novatrice. Elle connaît un grand succès.

Avant cela, en 2018, sur les 13 campagnes de promotion de la santé admises par les espaces gratuits en radio et en télé, 4 concernaient la prévention SIDA et des IST.

La plateforme Prévention SIDA a notamment mené une campagne complète basée sur le concept de « Indéfectable = Intransmissible », concept reconnu internationalement. Il s'agissait de faire passer auprès du grand public, et donc également auprès des aînés, l'information qu'une personne séropositive qui suit correctement son traitement ne transmet plus la maladie.

On sait à présent que ce sont les approches de prévention combinée qui donnent les meilleurs résultats en prévention des IST et du VIH en particulier. Le concept de prévention combinée vise la diversification et la complémentarité entre les moyens de détection : le préservatif et les stratégies de réduction des risques sexuels et liés aux usages de drogues ; le dépistage ponctuel ou en routine, médicalisé ou démedicalisé et communautaire ; l'usage préventif de traitements antirétroviraux par des personnes séropositives.

Vous avez raison de souligner que les messages de prévention doivent être adressés aussi aux moins jeunes. L'âge moyen au moment du diagnostic du VIH est de

39,5 ans. Le nombre de nouveaux diagnostics a diminué dans toutes les catégories d'âge, et de manière plus marquée chez les 25-39 ans puisque l'on a une diminution de 21 %.

C'est notamment pour cela que nous soutenons encore en 2019 différents acteurs de promotion de la santé qui développent des projets liés à cette thématique. Ces opérateurs sont subventionnés pour mener notamment, et selon les cas, des actions telles que la prévention primaire par la réduction des risques, l'accès aux informations, au matériel de prévention et à la sensibilisation au VIH, aux hépatites et autres IST, ensuite la prévention secondaire avec le dépistage gratuit, anonyme et rapide ou classique du VIH, des hépatites et autres IST, et enfin, l'accompagnement pour assurer la prévention tertiaire par la réorientation des personnes dépistées positives au VIH ou à d'autres IST vers un suivi médical et un accès au traitement via le Centre de référence Sida, les plannings familiaux, les maisons médicales, les médecins traitants, un hôpital.

Nous soutenons aussi les quelque 70 centres de planning familial dont une des missions est à la fois de faire de la prévention et du dépistage, mais aussi de l'information et de la sensibilisation en lien avec cette problématique. Une des mesures concrètes développées par les centres est le site *Love and Attitude* qui est le portail des centres de planning familial soutenu financièrement par la Région wallonne.

Concernant la collaboration avec le Fédéral et les autres entités fédérées, les propositions du groupe de travail relatif à la santé sexuelle mis en place dans le cadre du protocole d'accord prévention du 21 mars 2016 seront bientôt présentées à l'intercabinet responsable du suivi de ce protocole. Le groupe de travail s'est concentré sur les tests de dépistage HIV, ce qui a représenté un travail important d'état des lieux, à cause du transfert de compétences.

Concernant l'implication des professionnels au sein de la première ligne, dont les médecins généralistes, un rapport du KCE sur la prise en charge des IST est attendu. Des *deadlines* seront proposées, grâce auxquelles le professionnel de santé de première ligne pourra évaluer s'il est opportun de proposer à son patient un test visant le diagnostic d'une infection sexuellement transmissible. Quel test utiliser ? Quelle stratégie de traitement choisir pour traiter une infection à une chlamydia, une syphilis, ou une gonorrhée ?

Enfin, sur le Plan wallon promotion et prévention de la santé, le dépistage du VIH fait partie de l'objectif stratégique thématique prioritaire relatif à la prévention des maladies infectieuses. Les actions reprises dans le Plan promotion et de prévention suivent les recommandations du comité de pilotage et d'appui méthodologique représentatif des intervenants du secteur IST et sida et de la promotion de la santé à Bruxelles et en Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète que je relirai. J'insiste, comme nous sommes compétents en matière de promotion, prévention de la santé, il est important d'agir au travers des campagnes de sensibilisation. D'après ce que j'ai pu comprendre de votre réponse, chez les jeunes, on va le dire ainsi, c'est d'accord, cela marche. Les campagnes atteignent les jeunes, mais il reste quand même un souci chez les personnes de plus de 50 ans.

Il faut trouver le moyen, que ce soit par les médecins, que ce soit à travers diverses campagnes, mais il y a là un problème qui subsiste. Il faudra absolument que la Wallonie puisse trouver des solutions. J'entends bien qu'il y a un groupe de travail en collaboration avec le Fédéral, une matière vaste, peut-être pas évidente. Il faut continuer dans ce sens-là. Les moyens sont débloqués. Là, j'ai bien entendu également, au travers différentes plateformes, les centres de plannings familiaux également. Donc, tout cela, je dirais que c'est positif. Nous allons dans le bon sens, mais vraiment j'insiste pour travailler sur le plus de 50 ans.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SOINS PALLIATIFS PÉDIATRIQUES ET LE MÉMORANDUM 2019 DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DES SOINS PALLIATIFS »**

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE MÉMORANDUM 2019 DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DES SOINS PALLIATIFS (FWSP) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de :

- Mme Nicaise, sur « la problématique de l'offre de soins palliatifs pédiatriques et le mémorandum 2019 de la Fédération wallonne des soins palliatifs » ;
- Mme Nicaise, sur « le mémorandum 2019 de la Fédération wallonne des soins palliatifs (FWSP) ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser ses questions.

**Mme Nicaise (MR).** - Madame la Ministre, le mémorandum 2019 sur les soins palliatifs pédiatriques finalement réaffirme le droit de tous les enfants atteints de maladies chroniques complexes d'accéder à des soins et à un accompagnement de qualité, prodigué par un réseau de professionnels compétents, quel que soit leur lieu de vie et de soin, quels que soient leurs besoins, leur âge, et leurs pathologies.

Cependant, il ressort de ce mémorandum qu'il existerait des lacunes dans l'offre de soins palliatifs pédiatriques. Le secteur tire la sonnette d'alarme. D'après les fédérations signataires de ce mémorandum, un manque de reconnaissance des spécificités du secteur, le stigma social associé au terme palliatif chez l'enfant et la taille plus réduite de ce secteur par rapport aux besoins palliatifs adultes y auraient largement contribué.

Le mémorandum avance également, sur base d'études réalisées, que de nombreux enfants relevant des soins palliatifs pédiatriques ne sont pas identifiés. Dès lors, leurs besoins ne sont pas rencontrés.

Devant ce constat, des propositions sont émises par le secteur, afin d'adopter l'offre de soins aux besoins, et de combler ainsi les lacunes, élargir l'offre en matière de centres de répit en Wallonie, augmenter les moyens, le fréquentiel de formations pour le personnel travaillant dans le secteur palliatif, ou encore envisager un accord de coopération entre le Fédéral et les entités fédérées concernant la modélisation du *middle care* en Belgique.

Madame la Ministre, j'imagine que vous avez pris connaissance de ce mémorandum. Prévoyez-vous de rencontrer le secteur des soins palliatifs pédiatriques ? Il semble que les évolutions sociodémographiques et médicales n'aient pas été prises en compte depuis 2010. Qu'en pensez-vous ? La problématique a-t-elle été abordée en comité interministériel santé à l'image des soins palliatifs classiques ? Dans l'affirmative, des pistes ont-elles été dégagées pour tenter de répondre aux revendications du secteur ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire quelles seraient ces pistes ? La Wallonie a-t-elle déjà planché sur la question de l'offre des centres de répit censés soulager les parents dispensateurs de soins ? Qu'en est-il enfin de l'offre de formations destinée au personnel du secteur ?

Ma deuxième question fait écho au mémorandum 2019 sur les soins palliatifs, je dirais, non relatifs aux enfants, mais qui concernent tous les patients. Depuis 2002, il est inscrit dans la loi que des soins palliatifs de qualité doivent être accessibles à tous les patients dans l'accompagnement de leur fin de vie, et ce, quel que soit le lieu de vie où il réside. Cependant, sur le terrain, il semble que cette dynamique qualitative soit mise en péril. C'est en tout cas l'avis de la Fédération wallonne des soins palliatifs qui a pris l'initiative de rédiger un mémorandum, dans le but d'attirer l'attention des différents niveaux de pouvoirs concernés par le secteur

palliatif. Par le biais de ce rapport, la Fédération wallonne des soins palliatifs désire demander aux différents gouvernements d'investir dans ce secteur, afin que les droits reconnus aux patients, proches et soignants soient garantis.

Leur revendication est synthétisée en 12 priorités. Madame la Ministre, le secteur palliatif dans notre pays est cité en exemple par la cohérence de son organisation structurelle, traduite par des équipes réparties sur tout le territoire et dans tous les secteurs de soins. Le développement de politiques de santé doit donc être l'occasion de maintenir les acquis d'un système d'accompagnement palliatif, mais surtout de rechercher les moyens de maximiser et de mettre en œuvre une politique cohérente et concertée d'optimisation et de développement harmonieux de l'accompagnement palliatif dans tous les secteurs.

Il semble, par ailleurs, que ce secteur tire la sonnette d'alarme sur la nécessité de renforcer les équipes, en raison d'un écart de plus en plus intenable entre les besoins du terrain et les moyens alloués au secteur. Avez-vous pu rencontrer la Fédération wallonne des soins palliatifs afin de conférer de leurs différentes revendications ? Dans l'affirmative, qu'est-il ressorti de cette rencontre ?

La problématique des soins palliatifs de qualité a-t-elle été récemment abordée avec vos collègues en comité interministériel ? Dans l'affirmative, quel en est le retour ? Un contact a-t-il été établi avec le secteur suite à ces discussions ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, nous avons effectivement reçu le mémorandum de la fédération wallonne des soins palliatifs. Celui-ci présente 12 priorités pour des soins palliatifs de qualité. Nous partageons les propositions de la fédération et agissons dans les limites des compétences wallonnes. Nous avons rencontré la Fédération wallonne des soins palliatifs à trois reprises déjà en 2018.

Quand je dis nous, c'est moi et mon cabinet. Je ne parle pas de moi à la première personne du pluriel, je vous rassure tous.

Nous n'avons pas encore pu évoquer de manière formelle ces 12 priorités du mémorandum que nous avons reçues la semaine dernière, mais elles sont bien connues de mes collaborateurs. Mon objectif est bien le même que celui de la Fédération wallonne des soins palliatifs : que tous les patients, enfants et adultes, atteints de maladies chroniques complexes puissent accéder à des soins palliatifs de qualité, quels que soient

leur lieu de vie, de soins, leurs besoins, leur âge et leur pathologie.

En ce qui concerne les enfants, il s'agit d'un secteur très spécifique, qui nécessite une attention toute particulière. Les proches sont très importants dans l'accompagnement et nécessitent que les soignants passent encore plus de temps au chevet du patient afin d'aider les parents qui doivent à la fois gérer la souffrance et l'accompagnement de leur enfant et leur propre souffrance. Le soutien psychologique des parents et de la fratrie éventuellement se prolonge très souvent d'ailleurs au-delà du décès de l'enfant, si celui-ci doit survenir.

Les parents sont les premiers dispensateurs de soins pour les enfants. À la longue, la fatigue peut s'installer et des maisons de répit existent pour soulager les parents et pour soulager la famille. Ils constituent une alternative qui permet, à un moment où l'épuisement des proches se fait sentir, de prendre de manière transitoire le relais et d'accueillir le patient et/ou les proches.

Outre un service résidentiel de répit, certaines structures proposent également d'autres formules telles que des camps de vacances, des séjours de convalescence, des moments de détente pour les frères, les sœurs, la famille, ou encore une maison de soutien à la parentalité.

L'AViQ quant à elle a rencontré un porteur de projet en vue du développement d'une telle initiative. Ce projet est établi sur base d'une initiative mise en place à Lyon. Il vise à accueillir enfants et parents, soit séparément, soit ensemble, moyennant un encadrement adapté aux besoins de l'enfant, compte tenu de son état de santé. L'auteur du projet a réalisé une étude de faisabilité et solliciterait l'octroi d'un financement dans le cadre d'un centre de réhabilitation.

En ce qui concerne les structures de type *middle care*, la seule qui accueille actuellement des enfants est la Cité Serine à Bruxelles. Dans ce type de structure, la contribution financière importante du patient constitue un frein dans l'accessibilité, ce qui pose la question de la définition d'un prix de journée.

Pour développer ce modèle du *middle care*, il conviendrait de conclure un accord de coopération ou à tout le moins un protocole d'accord au sein de la Conférence interministérielle de la Santé afin de veiller au respect des compétences et de la répartition des charges entre les entités.

Enfin, concernant votre questionnement relatif à l'offre de formation en soins palliatifs pédiatriques, il me semble, en effet, essentiel de renforcer la formation spécifique des intervenants de première ligne, tant via le cursus de base des médecins et des infirmiers que via la formation continue, compétences relevant, faut-il le

rappeler, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de mon collègue, M. Marcourt.

La Belgique est reconnue pour son organisation des soins palliatifs. Cependant, depuis 2010, l'absence d'adaptation des équipes de seconde ligne à la population a mis à mal le secteur qui a beaucoup de difficultés à faire face à la demande. Chaque équipe de soutien ambulatoire fonctionne dans le cadre d'une convention passée avec l'INAMI.

Je rappelle que cela ne relève pas de mes compétences, mais de celles de ma collègue Mme De Block.

Les critères repris pour déterminer le financement de chaque équipe datent, d'une part, de la création de ces équipes fin des années 1990 et, d'autre part, d'une adaptation de protocole opérée en 2010 et en 2011. Le Fédéral en avait la compétence depuis 2010 et n'a pas adapté le financement à la population. La Wallonie hérite donc aujourd'hui de la situation. Pourtant, je suis parfaitement consciente des difficultés que cette situation provoque sur le terrain et je n'ignore pas que, faute de personnel en suffisance, les équipes se voient contraintes de dépasser les horaires du personnel afin de ne pas réduire le temps de présence passé auprès des patients, de leur entourage et des acteurs de la première ligne. Il me paraît important que les équipes puissent répondre aux évolutions de la profession, de leur rôle auprès des patients et de pouvoir garantir les droits des patients en fin de vie.

En effet, plus de 80 % des patients souhaitent décéder à leur domicile, les situations à prendre en charge sont de plus en plus complexes. La Fédération des soins palliatifs est très active et nous interpelle régulièrement sur cette situation.

Actuellement, des travaux sont menés en concertation avec le secteur des soins palliatifs afin d'établir un décret qui pérennisera les différentes plateformes et qui permettra aussi d'accueillir, suite à la sixième réforme de l'État, la compétence effective des équipes de soutien multidisciplinaires.

Le décret sera validé en troisième lecture dans le courant de ce mois. Je ne peux que me réjouir de cette perspective. C'est un des décrets qui reviendra sur la table de cette commission, mais, sauf erreur de ma part, c'est un décret qui, je l'espère, fera évidemment plaisir à l'ensemble de la commission.

Il prévoit un financement pérenne pour les plateformes, initialement financées en grande partie via des subventions facultatives. L'objectif est de garantir l'emploi et même de le renforcer pour la Fédération des soins palliatifs, pour les plateformes et pour les équipes de soutien à domicile. Le budget global des plateformes sera augmenté de 8 %, et l'ensemble du Gouvernement est conscient de l'importance du secteur. Le budget de la fédération, lui, sera indexé.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je vous remercie pour vos réponses. Je ne peux que me réjouir avec vous de ce décret que nous allons vraisemblablement voter avant la fin de cette mandature.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA GRIPPE PANDÉMIQUE EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la grippe pandémique en Wallonie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, après s'être installée en France, la grippe arrive en Belgique. Fin janvier, 226 personnes pour 100 000 habitants ont consulté un généraliste dans notre pays en raison d'un syndrome grippal, alors que le seuil est de 141 consultations pour 100 000 habitants. Il pourrait même s'agir d'une épidémie mondiale.

Une grippe pandémique n'est pas la grippe saisonnière classique. Une grippe pandémique est une épidémie imprévue qui touche le monde entier, comme la grippe A/H1N1 en 2009. Nous nous en souvenons tous.

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année entre mi-octobre et mi-novembre, soit avant que ne commence réellement la circulation des virus provoquant celle-ci. Il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe.

Madame la Ministre, des mesures de prévention et d'information sont-elles prévues dans les prochains jours afin de limiter les conséquences d'une telle épidémie ? Les médecins de famille seront-ils sensibilisés ? Des campagnes de vaccination seront-elles prévues en Wallonie ?

Les recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière sont mises à jour chaque année par le Conseil supérieur de la santé sous forme d'avis. Quelles sont les recommandations du conseil face à une grippe pandémique ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, chaque année, la Belgique fait face à une épidémie de grippe saisonnière. Il ne s'agit effectivement pas d'une grippe pandémique. Les deux ne doivent pas être confondues. Je n'oublie jamais que je m'adresse à une pharmacienne, mais pour le reste du monde je l'explique. On parle de grippe pandémique quand un nouveau virus grippal apparaît et se propage dans le monde entier. Il n'y a actuellement pas de grippe pandémique, ni en Belgique, ni en Europe, ni ailleurs. La grippe saisonnière, quant à elle, prend ses quartiers dans les différents continents tout au long de l'année, elle est terminée au Canada, par exemple, alors que le seuil épidémique vient d'être dépassé chez nous cette semaine – cela, je peux vous en parler –, un peu plus tardivement que l'année passée. Cette situation n'est en aucun cas inhabituelle.

Il est actuellement fort tard pour faire vacciner la population contre la grippe saisonnière. Il n'y a donc pas de campagne de vaccination prévue pour le moment en Région wallonne.

Les recommandations du Conseil supérieur de la santé concernent la grippe saisonnière et sont, chaque année, publiées au travers d'un avis durant le premier semestre. L'AViQ a communiqué à propos de la grippe au travers du flash électronique mensuel vers les déclarants. Les médecins généralistes sont bien informés quant aux mesures contre les syndromes grippaux.

Pour limiter les cas, les mesures sont simples : avoir une bonne hygiène des mains, avoir une bonne hygiène de la toux, limiter ses activités sociales dès les premiers symptômes – ce n'est pas toujours possible, je peux en témoigner – et éviter les contacts avec les personnes à risque, notamment les tout jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées plus à risque de faire des complications.

Si un risque de grippe pandémique survenait, une cellule de crise spécifique verrait le jour au niveau fédéral avec la participation des entités fédérées dans le cadre du *Risk Assessment Group* qui ferait rapport au *Risk Management Group* pour la mise en œuvre des actions requises.

Des recommandations émaneraient de cette cellule de crise en concertation avec les experts de la thématique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Merci, Madame la Ministre, c'est ce que je voulais savoir : en cas de crise pandémique, s'il y avait vraiment un dispositif mis en place. Vous venez de le dire, une cellule de crise serait mise en place avec le Fédéral et les Régions.

Effectivement, je voulais rebondir quand vous dites qu'il est un peu tard pour se faire vacciner. En février, c'est un peu tard, mais, dans certains cas, quand il y a vraiment une épidémie et quand les vaccins sont encore disponibles, on vaccine quand même les personnes les plus sensibles. Tout le monde n'accepte pas de se faire vacciner. Il faut savoir que l'on injecte le virus vivant atténué et que l'on peut développer, de par la vaccination, les syndromes de la grippe. C'était surtout cette grippe pandémique qui me posait question aujourd'hui.

**QUESTION ORALE DE MME VERSMISSEN-SOLLIE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE SUBVENTIONNEMENT DES CLINICLOWNS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Versmissen-Sollie à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le subventionnement des Cliniclowns ».

La parole est à Mme Versmissen-Sollie pour poser sa question.

**Mme Versmissen-Sollie** (MR). - Madame la Ministre, ce jeudi 31 janvier 2019, il y a 25 ans que les premiers clowns de la section belge des Cliniclowns ont pris du service dans deux hôpitaux anversois. À l'occasion de cet anniversaire, les organisateurs ont accueilli non seulement les enfants, mais tous les visiteurs de six cliniques à travers tout le pays. Près de 30 clowns sont actifs. Ils visitent chaque semaine 37 institutions de soins et changent les idées à plus de 22 000 enfants malades chaque année.

Ne pourrions-nous pas accorder une subvention aux Cliniclowns qui se déplacent ainsi dans des institutions de soins dans toute la Wallonie afin de développer encore mieux ces moments de bonheur pour les enfants hospitalisés, mais aussi pour les patients hospitalisés en gériatrie ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je souhaite tout d'abord rappeler que tout hôpital qui admet des enfants y séjournant au moins une nuit doit disposer d'un espace ludique et éducatif et doit organiser des activités ludiques et de loisirs. Pour ce faire, il reçoit un financement du Fédéral dans le cadre

du budget des moyens financiers des hôpitaux, en application de l'arrêté royal du 25 avril 2002.

Complémentairement à ce financement fédéral, il est possible pour l'AViQ d'intervenir dans le cadre de subventions facultatives. Rien n'empêche donc les organisateurs de ce type d'animation avec des clowns d'introduire une demande pour autant, bien entendu, qu'ils aient l'accord des hôpitaux et des pédiatres de les organiser dans leurs services.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Versmissen-Sollie.

**Mme Versmissen-Sollie (MR).** - Il leur restera donc à introduire leurs subventions.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA CAMPAGNE « TOURNÉE MINÉRALE » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la campagne « Tournée minérale » ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, cette année encore, la Fondation contre le cancer organise sa célèbre campagne « Tournée minérale » en ce mois de février.

L'objectif de celle-ci est de conscientiser les citoyens, d'une part, aux dangers que représente une consommation excessive d'alcool et, d'autre part, sur les effets bénéfiques d'un mois sans alcool sur la santé : baisse de la tension artérielle, meilleur sommeil, plus belle peau, baisse du risque de diabète, perte de poids.

Pourtant, en septembre dernier, l'OMS, dans un rapport sur la consommation d'alcool dans le monde, indiquait que cette consommation du Belge augmentait d'année en année, là où la tendance est à la diminution chez la plupart de nos voisins européens. Ainsi, le Belge consomme en moyenne 12,6 litres d'alcool par an, contre 8,5 en moyenne en Europe. Selon les experts, l'une des causes serait le peu de campagnes mises en place chez nous.

Qu'est-il mis en place au niveau de la Région wallonne pour une conscientisation aux dangers de l'alcool ?

Y a-t-il une volonté de la Wallonie de soutenir cette campagne d'une manière ou d'une autre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, cette campagne « Tournée minérale » fait décidément beaucoup parler d'elle – et c'est très bien – et atteint d'emblée l'objectif de sensibiliser chacun d'entre nous à notre consommation d'alcool. Je voudrais rappeler à ce propos qu'il s'agit d'une campagne de communication de la Fondation contre le cancer, destinée à sensibiliser aux risques de cancers, risques multipliés par la consommation d'alcool.

D'après les rapports qui en sont faits, cette campagne est efficace pour conscientiser un large public et en convaincre une partie de diminuer sa consommation.

Je n'ai pas prévu de soutenir cette campagne de communication. Je ne suis pas sûre que ce soit nécessaire et je n'ai pas reçu de demande de subvention à ce niveau.

Comme vous le savez, la Wallonie subventionne plusieurs dizaines d'institutions actives dans la prévention ou la prise en charge des problèmes d'assuétude à l'alcool ou à d'autres drogues.

D'ailleurs, pour les personnes qui se posent des questions sur leur consommation d'alcool, le site Internet de la Fondation contre le cancer consacré à « Tournée minérale » renvoie directement à un projet que la Région wallonne subventionne à hauteur de 200 000 euros. Il s'agit du projet « Aide alcool », que vous pouvez consulter sur le site Internet [www.aide-alcool.be](http://www.aide-alcool.be).

Ce projet, très intéressant et efficace, d'après l'évaluation qui en a été faite, consiste à proposer une aide en ligne. La personne qui consulte le site peut déjà être aidée par les conseils qui y sont dispensés. Elle peut aussi aller plus loin et demander un soutien à distance. À ce moment, un professionnel la contactera, toujours à distance et en respectant son anonymat, pour évaluer sa demande, déterminer ses objectifs et proposer un soutien concret dans la durée, pour aider la personne à atteindre ses objectifs. Si la personne le désire, elle peut aussi demander un entretien individuel. Le projet met alors la personne en relation avec d'autres institutions qui peuvent la prendre en charge en Wallonie.

D'autres projets, comme Freedom ou CASA, réalisent des accompagnements à domicile de personnes alcoolodépendantes et peuvent les aider à réaliser un sevrage à domicile. Ce sont de nouvelles approches efficaces pour toucher les personnes qui ne font pas appel aux soins classiques.

Je citerai également l'ASBL « Modus Vivendi » pour son projet « Quality Nights », un label de bien-être en milieu festif. Chaque lieu ou événement labellisé garantit la mise à disposition de services destinés à diminuer les risques pris pour la santé lors de ces fêtes. Plus de 70 lieux ou événements ont obtenu ce label en Belgique, dont 23 en Wallonie.

La Wallonie finance de nombreuses autres actions et associations de prévention des assuétudes, dont l'ASBL Infor Drogue ou Citadelle, qui offrent aux institutions qui en ont besoin des formations, des accompagnements de projets et des outils pour travailler la question des consommations en général.

Comme vous le voyez, la Wallonie a déjà un large panel de prévention, d'aide et de soins en matière de lutte contre les dégâts liés à la consommation d'alcool.

Bonne tournée minérale !

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. J'ai bien entendu que la Wallonie finance beaucoup d'actions. C'est important et je l'ai dit dans ma question, puisque nous sommes les champions en consommation d'alcool au niveau de l'Europe. Je suis ravie d'apprendre que les objectifs sont quand même atteints pour sensibiliser et que cette campagne « Tournée minérale » s'avère efficace pour la santé de chacun.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LE DÉPISTAGE DES CANCERS EN  
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA PRÉVENTION CONTRE LE CANCER DU  
COL DE L'UTÉRUS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de :

- Mme Durenne, sur « le dépistage des cancers en Wallonie » ;
- Mme Vandorpe, sur « la prévention contre le cancer du col de l'utérus ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, on le sait, mieux vaut prévenir que guérir, un adage connu qui fait sens dans beaucoup de situations.

Le 4 février 2019, était célébrée la Journée mondiale contre le cancer. Dans notre pays, les cancers les plus fréquents sont : la prostate, le sein, le poumon, le côlon. Ces quatre cancers représentent la moitié de tous les cas de cancers. Plus interpellant : un homme sur trois, une femme sur quatre auront un cancer avant leur 75e anniversaire.

Augmentation de la population mondiale, vieillissement de la population, dégradation des modes de vie, ce sont des facteurs qui peuvent expliquer l'augmentation de ce nombre. Il existe également des facteurs de risques qui impliquent la prédisposition de certaines personnes aux cancers.

En parallèle, il y a le dépistage. Même si chaque cancer a son dépistage, une fois décelée, la maladie est traitée plus tôt et plus facilement, rendant meilleures les chances de guérison.

Entre 2013 et 2015, 28 % des décès wallons étaient dus à une maladie de l'appareil circulatoire, les cancers étaient la deuxième cause, avec un quart des décès. Chez les femmes, 40 % des décès survenant avant 65 ans étaient attribuables à un cancer, principalement celui du poumon et du sein. Chez les hommes, le cancer représentait 30 % des décès avant 65 ans, principalement aussi le cancer du poumon.

Disposez-vous de chiffres actualisés, puisque c'étaient des chiffres entre 2013 et 2015, pour voir aujourd'hui l'évolution ? Des politiques spécifiques ont-elles été organisées en Wallonie dans le cadre de la Journée mondiale contre le cancer ? Plus largement, des actions de sensibilisation, prévention, promotion du dépistage sont-elles menées cette année ?

En Wallonie, le dépistage des cancers du sein et colorectal est organisé par le Centre communautaire de référence pour le dépistage des cancers. D'autres programmes de dépistage vont-ils voir le jour ? Qu'en est-il du dépistage du cancer du col de l'utérus ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Madame la Ministre, c'est plus sur la spécificité du cancer du col de l'utérus que je voulais vous interpeller, puisque pas moins de 570 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus ont été diagnostiqués dans le monde en 2018 ; 310 000 femmes en meurent chaque année, essentiellement dans les pays à bas ou moyens revenus. Il est ainsi le quatrième cancer le plus fréquent chez la femme.

Au premier rang des mesures de prévention préconisées figure la vaccination contre les HPV, le groupe de virus qui se transmettent par rapport sexuel. Deux d'entre eux – HPV 16 et 18 – provoqueraient 70 % des cancers et des lésions précancéreuses du col de l'utérus.

L'OMS recommande de vacciner les filles âgées de 9 à 14 ans, car, pour les autorités sanitaires, la vaccination contre les papillomavirus humains est « sûre et indispensable pour éliminer le cancer du col de l'utérus ». On a de plus en plus de bruits, de rumeurs, sur une prétendue nocivité de ces vaccins, que l'on accuse d'être à l'origine de maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques.

Pour la directrice du Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS, je la cite : « Ces rumeurs infondées entravent l'augmentation de la vaccination, qui est pourtant cruciale dans la prévention du cancer du col de l'utérus. Si la prévention ne monte pas en puissance, cette maladie risque de provoquer 460 000 morts par an d'ici 2040 ».

Une vingtaine de pays dans le monde, dont la Belgique, recommandent que les garçons aussi soient vaccinés, en plus des filles, pour réduire la circulation des virus. Une étude du KCE vient en effet de confirmer la nécessité d'élargir le vaccin aux jeunes garçons. Dès la rentrée 2019, tous les jeunes entre 9 et 14 ans pourront être vaccinés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un contexte de méfiance grandissante envers la vaccination, quel message préventif souhaitez-vous faire passer à la population à propos de cette vaccination contre les HPV ? De nouvelles actions ou campagnes de sensibilisation sont-elles prochainement prévues en vue d'augmenter le nombre de vaccinations sur notre territoire ?

Pouvez-vous nous rappeler le budget dégagé pour permettre en 2019 le développement d'un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus en Wallonie ?

Concrètement, que prévoit ce programme ? Quelles en sont les grandes lignes ? À qui s'adressera-t-il ? Quand et comment les femmes concernées seront-elles approchées ? Quels objectifs chiffrés voulez-vous atteindre ?

Il est vrai que vous avez déjà donné quelques éléments de réponse lorsque vous avez répondu à la question de ma collègue Mme Durenne, tout à l'heure. C'est vrai que j'aurais pu lier cette question à celle de Mme Durenne sur les HPV, ce sont des questions assez transversales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, selon les chiffres sur les causes de décès pour 2016 de Statbel, l'office belge de statistique, on indique : « Malgré une légère baisse de leur importance relative, les maladies de l'appareil circulatoire restent la première cause de décès – 27,7 % de l'ensemble des causes de décès –, devant les tumeurs – 26,4 % de l'ensemble – et les maladies de l'appareil respiratoire – 10,4 % de l'ensemble. Ce classement reste vrai, quelle que soit la Région. Chez les hommes cependant, ce sont les tumeurs qui occupent la première place, 29,9 %, devant les maladies de l'appareil circulatoire, 25,7 %, tandis que chez les femmes, le classement national est respecté. »

À l'occasion de la journée mondiale contre le cancer, l'AViQ fait une communication sur son site web et certains opérateurs subventionnés, comme la Fondation contre le cancer ou le centre de référence en dépistage, participent aux actions organisées.

De façon plus large et tout au long de l'année, différentes actions sont menées par des opérateurs subventionnés comme l'envoi de l'invitation au dépistage du cancer du sein et au dépistage du cancer colorectal pour les populations cibles, l'information sur le site web de la Fondation contre le cancer, et cetera.

Par ailleurs, un projet de campagne audiovisuelle pour sensibiliser la population à l'importance du dépistage du cancer colorectal est en préparation à l'AViQ en partenariat avec Question-Santé et le centre de dépistage des cancers.

Quant à l'organisation du dépistage du cancer du col de l'utérus, plusieurs projets sont en cours.

Au niveau de la Région, nous sommes en train d'élaborer un programme efficace avec les experts du domaine. Si le temps le permet, je voudrais lancer un appel à projets pour l'organisation de ce programme en Wallonie, dès 2019. L'idée est de favoriser la santé des femmes en les invitant à réaliser leur dépistage conformément aux recommandations. Cette prévention prendra la forme d'invitations personnalisées aux femmes faisant partie du public cible, plus que probablement les femmes de 25 à 64 ans n'ayant pas encore de suivi. C'est un éventail très large. Quand on parle de public cible, il est très large.

À ce stade, le périmètre de l'appel à projets doit encore être précisé. Comme vous le savez, la répartition des compétences en Belgique rend parfois certains exercices compliqués.

Au niveau fédéral et à travers la concertation mise en place dans le cadre du protocole d'accord « Maladies chroniques Prévention », une proposition de faire évoluer le dépistage du HPV pour la prévention du cancer du col de l'utérus est en cours d'élaboration. Les

ministres de la Santé ont marqué leur accord lors de la Conférence interministérielle du 2 juillet 2018 pour un changement progressif du test de dépistage. Actuellement, le test de dépistage utilisé est un examen cytologique. Il est remboursé par l'INAMI tous les trois ans. À l'avenir, le test serait celui du « test HPV » et serait remboursé tous les cinq ans pour les femmes de 30 à 64 ans. D'après les scientifiques, la détection de l'ADN du virus HPV, avec ce nouveau test, par rapport à la cytologie cervicale, est considérée comme un test plus efficace et plus sensible pour détecter le précancer du col de l'utérus dans la population en bonne santé. Il peut donc être réalisé moins fréquemment. En cas de test HPV positif, un examen cytologique sera nécessaire. Les modalités pratiques et financières de cette transition doivent encore être discutées en CIM Santé.

À ces projets s'ajoutent ceux en lien avec la promotion de la vaccination contre le HPV. Actuellement, l'AViQ travaille en collaboration avec l'ONE, la Cocof et la Région germanophone sur la création de fiches sur l'« Hésitation vaccinale » à destination des professionnels de la santé vaccinateurs. Ce document a pour but de permettre aux médecins vaccinateurs d'avoir des pistes de réponses pour répondre au mieux aux questionnements et craintes de leurs patients face à la question de la vaccination.

De plus, l'AViQ travaille également à la refonte du site Internet « vaccination-info » avec la collaboration de l'ONE, Question Santé, Service public de la santé.

Les objectifs qui ont été fixés à l'horizon 2030 dans le plan de prévention et promotion de la santé sont :

- atteindre 20 % des femmes entre 50 et 69 ans qui sont dépistées pour le cancer du sein via le programme organisé ;
- atteindre 60 % des femmes de 25 à 64 ans qui sont dépistées pour le cancer du col de l'utérus ;
- atteindre 20 % de la population des 50 – 70 ans qui sont dépistés pour le cancer colorectal.

**Mme la Présidente.** - Je vous remercie. Si vous souhaitez répliquer, Madame Durenne et Madame Vandorpe, vous avez la parole.

La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, merci pour cette réponse complète avec une précision concernant les chiffres et donc j'entends bien qu'il n'y a pas de réelle baisse. Il faut continuer à travailler sur cette promotion prévention de la santé. J'entendais aussi que lors de la journée mondiale contre le cancer, l'AViQ avait communiqué via son site web. C'est peut-être un peu léger, il faudrait, peut-être, renforcer vraiment la communication parce que tout part de là, finalement. La communication est essentielle et importante. Chose très positive cet appel à projets concernant le cancer du col de l'utérus, avec le travail en collaboration avec, bien

sûr, le Fédéral. Là, on vous encourage à continuer à travailler dans ce sens-là.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Madame la Ministre, merci pour ces éléments de réponse. Je ne vais pas répéter ce que m'a collègue a dit, mais en complément, en effet, je pense que tout le travail sur les craintes que l'on peut avoir par rapport au vaccin est essentiel aussi, au niveau du site Internet et autres, éventuellement, campagnes de sensibilisation et d'information. On le sait, au plus vite on est dépisté et au plus vite, on est soigné. Au plus on peut prévenir, au mieux ce sera. On est tous confrontés à des gens, autour de nous, atteints de l'un ou l'autre cancer, homme ou femme. C'est vraiment le vrai fléau. Il y a un énorme travail à faire et donc merci pour le travail effectué et je vous encourage, bien entendu, à continuer.

#### **QUESTION ORALE DE MME VERSMISSEN-SOLLIE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PRÉVENTION CONTRE LE *BORE-OUT* AU SEIN DE L'ADMINISTRATION »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Versmissen-Sollie à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention contre le *bore-out* au sein de l'administration ».

La parole est à Mme Versmissen-Sollie pour poser sa question.

**Mme Versmissen-Sollie (MR).** - Madame la Ministre, le tabou s'est levé sur le problème sociétal du *burn-out*. Le *burn-out*, ses termes nous sont familiers depuis beaucoup plus longtemps que cela. Il est, en quelque sorte, entré, maintenant, dans le langage courant.

Par contre, le mot *bore-out* est beaucoup moins connu, voire inconnu. Ce phénomène se développe chez les employés qui n'ont pas assez de travail, un travail inintéressant ou un manque de défi personnel. Les personnes atteintes de *bore-out* perdent, petit à petit, le goût du travail, leur développement personnel stagne et ne retirent plus aucune satisfaction de leur emploi. Des symptômes peuvent être similaires à ceux du *burn-out*, tels que les troubles du sommeil, la sensation d'apathie, d'épuisement, pour le côté physique. Pour le côté mental, on peut aussi avoir des troubles de la concentration, de la distraction, du cynisme et une perte

de confiance en soi. Les cas les plus graves peuvent mener à la dépression.

En juillet 2016, le Gouvernement wallon avait adopté un premier plan bien-être au travail, pour l'ensemble du personnel du SPW. Ce plan tenait-il déjà compte du *bore-out* ? Si non, les futurs plans en tiendront-ils compte ?

Car il ne faut pas oublier qu'une récente étude estimait que 15 % des employés risquaient le *bore-out*. Peu de gens reconnaissent cette maladie, ou en ont honte, alors que l'impact peut être aussi important que le *burn-out*.

Pensez-vous que quelque chose pourrait être prévu au sein de l'administration pour détecter et prévenir les *bore-out* ? La Ville prévoit-elle des campagnes de sensibilisation ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, le rire, le sourire participent à la prévention contre le *bore-out* et contre le *burn-out*.

Le plan bien-être adopté le 21 juillet 2016 vise à fournir, à tous les membres du personnel de l'administration wallonne, un cadre de travail et de fonctionnement dans lesquels ils se sentent bien. De manière à ce que ces derniers présentent l'équilibre entre le travail et la vie privée. Ce qui peut être favorisé par la reconnaissance du principe de déconnexion, entre autres.

Ce cadre a également pour objectif de leur permettre d'effectuer leur prestation dans une meilleure harmonie, en tenant compte de leur épanouissement professionnel et de la réalisation de défis. Ce plan s'articule autour de 10 axes dans la lutte contre le stress, la lutte contre l'absentéisme, la prévention du *burn-out*, mais aussi la prévention du *bore-out*.

Une des mesures prévues par le plan bien-être consiste à sensibiliser les fonctionnaires généraux, les directeurs et la hiérarchie intermédiaire du service public de Wallonie à la question de la prévention du *bore-out* et du stress au travail, via des ateliers d'acquisitions et d'échanges de pratique. Ces ateliers se sont déroulés entre février et juin 2018 et ont porté sur 10 thématiques différentes tels que démystifier les différents phénomènes liés aux risques psychosociaux au travail, prévenir le stress et le sens du travail. Ces ateliers s'adressaient au personnel d'encadrement et assimilés à environ 500 personnes, lesquelles ont été invitées à s'inscrire à minimum 2 ateliers.

Une autre mesure prévue par le plan vise à développer les formations en matière de bien-être au

travail. À cet effet, l'école d'administration publique a réalisé une enquête destinée à récolter les besoins du SPW et des OIP, à ce niveau. Il en résulte que pour certaines formations, la demande est en augmentation. Le recours à une nouvelle vague de formateurs internes permet de disposer d'un nombre plus important de formateurs, au sein de la thématique compétence relationnelle. Ce qui permettra plus de souplesse et de réactivité pour répondre à ces besoins. Enfin, dans la mesure où la formation axée sur le *burn-out* et le *bore-out* s'adressent uniquement au personnel encadrant, l'école d'administration publique est désireuse d'élargir le programme de la formation en gestion du stress destinée à tous les membres du personnel, pour y inclure la prévention du *bore-out*.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête d'analyse des risques psychosociaux réalisés au sein du service public de Wallonie, mais également au sein de quatre OIP, dont l'AViQ, devraient nous éclairer sur les attentes et difficultés de chacun. Ensuite, à cet état des lieux, un groupe de travail sera mis en place au sein de l'administration afin d'identifier les propositions d'interventions ainsi qu'un plan pluriannuel d'action tant pour l'absentéisme que pour le *burn-out* ou le *bore-out*. Cela pourrait également donner lieu à une adaptation du plan bien-être. Cette étape aura lieu dans le courant du premier semestre 2019.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'AViQ, comme vous le savez, il s'agit d'une organisation en pleine transformation. En tant que ministre fonctionnelle de cette OIP, je suis pleinement consciente de la nécessité de trouver une meilleure adéquation entre les besoins de l'organisation et les compétences et les aspirations de chaque membre du personnel. Je peux vous assurer que toutes les mesures sont prises pour créer un climat positif de travail où chacun se retrouvera à sa place.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Versmissen-Sollie.

**Mme Versmissen-Sollie** (MR). - Madame la Ministre, je vous remercie de veiller à notre bien-être.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA COMPOSITION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
HOSPITALIER « LES MARRONNIERS » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la composition du conseil

d'administration du centre hospitalier « Les Marronniers » ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, le 20 décembre 2018, le Gouvernement, par arrêté, a remplacé les représentants au sein du conseil d'administration du centre hospitalier psychiatrique Les Marronniers, à Tournai. En vertu du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, la composition de l'organe de gestion de l'hôpital psychiatrique doit être assurée sur la base de la clé D'Hondt.

Or, aujourd'hui, suite au remplacement intervenu le 20 décembre dernier, l'équilibre entre les représentants politiques n'est plus assuré puisque sur les dix membres désignés par le Gouvernement, on retrouve 5 MR, 3 PS et 2 cdH au lieu de 4 PS, 4 MR et 2 cdH.

Comment faut-il interpréter la décision prise par le Gouvernement ? Pourquoi l'équilibre politique a-t-il été rompu ? Quels sont les risques d'illégalité qui pèsent sur les décisions du conseil d'administration, dont la composition contrevient au prescrit réglementaire ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en date du 20 juin 2018, Mme Deborah Dewulf a communiqué par courrier sa volonté de mettre un terme à son mandat d'administratrice – je peux le regretter, à titre personnel – au CRP Les Marronniers ainsi qu'à un mandat dérivé portant sur la crèche du personnel des Marronniers. Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé précise, dans l'article 499, paragraphes 1er et 2, la composition du CA des Marronniers. L'article en question est rédigé comme suit : « Le Centre est administré par un conseil d'administration composé de 10 membres. Quatre personnes désignées par le Gouvernement, ou son délégué, en raison de leur compétence en matière de gestion hospitalière. Trois personnes désignées par le Gouvernement, ou son délégué, en raison de leur compétence en matière de santé mentale. Trois représentants du Gouvernement. »

Paragraphe 2 : « Assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative, le directeur général et le directeur général adjoint, le médecin en chef, le chef du département infirmier, le directeur des services paramédicaux et psychosociaux, un représentant de la DGO5 Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, ayant au moins un rang de directeur, les deux commissaires du Gouvernement désignés auprès du centre, un représentant par organisation syndicale représentative en qualité d'observateur ».

Il ressort des éléments précités que le membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier psychiatrique, autrement dit la désignation d'un nouveau membre, s'est faite dans les règles. En effet le nouvel administrateur n'est pas désigné pour représenter le Gouvernement, mais pour ses compétences, tout comme Mme Dewulf, démissionnaire, avait été désignée à l'époque pour ses compétences que je reconnais aussi dans le chef de Mme Dewulf en particulier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - J'entends votre interprétation sur les qualités et les compétences des uns et des autres. Il n'en reste pas moins qu'une clé D'Hondt est une clé D'Hondt et nous resterons stupéfaits par rapport à cette désignation.

#### **INTERPELLATION DE MME RYCKMANS À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE BUDGET 2019 ET LE *GENDER* *MAINSTREAMING* »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prise en compte du genre dans le budget 2019 et le *gender mainstreaming* ».

La parole est à Mme Ryckmans pour développer son interpellation.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Ministre, j'ai enfin la possibilité de vous interpellier sur le sujet. Je vous interpelle comme je le fais finalement régulièrement sur les notes de genre et sur la prise en compte du genre dans le budget 2019. Je vous interpelle, vous, mais comme je le mets dans mon interpellation, vous êtes paradoxalement la seule à avoir produit une note de genre qui indique vos prévisions budgétaires au regard d'objectifs stratégiques en matière de genre dans vos diverses compétences. Cependant, vous avez aussi la responsabilité de cette matière transversale.

Force est de constater, en reparcourant l'ensemble des prises de parole et des présentations des budgets de la part de chaque ministre, mais aussi les réponses qu'ils m'ont fournies à certaines des questions que j'ai pu leur poser par la suite, que la question du genre et de l'impact des politiques d'égalité est et reste malheureusement fort mal et fort peu prise en compte.

À l'heure où la lutte contre les discriminations et les inégalités qui touchent les femmes paraît une priorité dans les discours, on est ici dans un grand silence dans les orientations budgétaires qui sont un des outils et c'est aussi pour cela que l'on utilise les notes de genre dans les budgets, c'est que le budget est le reflet des politiques qu'il est prévu de mettre en place. Force est de constater la faiblesse du budget wallon en la matière.

Le dernier budget de cette législature fait preuve de très peu d'ambition alors qu'il faudra, dans quelques semaines, rendre un rapport sur les avancées dans la mise en œuvre du décret « Genre » du 11 avril 2014. Vous l'aviez prévu, je pense, pour le 19 février. J'entends qu'il y a une commission conjointe qui sera réunie prochainement pour pouvoir l'examiner et c'est évidemment, tant mieux. Ce rapport est attendu parce qu'il nous permettra, le cas échéant, de voir les lacunes dans la mise en œuvre du décret et, le cas échéant, de proposer des améliorations qui, à mon sens, sont bien utiles en matière de mise en œuvre concrète et pratique.

Écolo aurait aimé, nous aurions aimé, les femmes auraient aimé un autre traitement de leur situation et des difficultés spécifiques auxquelles elles ont à faire face : en matière d'emploi, de formation, d'accès au logement, de déplacement et de santé.

Vous avez affirmé que le plan Gender Mainstreaming était poursuivi et que le groupe interdépartemental de coordination, le GIC, suit bien le travail consécutif à l'engagement du Gouvernement wallon et de chacun des ministres à intégrer la dimension du genre dans au moins deux politiques de ses compétences.

Le renouvellement du Gouvernement n'a pas modifié ces deux objectifs de chaque ministre et le Gouvernement wallon ne peut donc même pas évoquer cet argument pour expliquer un quelconque retard dans les avancées attendues. En la matière, les ministres MR ont pris les objectifs des ministres PS et les ministres cdH n'ont pas modifié leurs objectifs.

Alors qu'en est-il cette année dans les notes de genre jointes au budget de chacun des ministres ?

C'est un exercice auquel je me consacre avec intérêt chaque année.

Le ministre Collin a fait un copier-coller à l'identique de sa note de genre de 2018, y compris la coquille de ne même pas changer l'année budgétaire en question. N'y a-t-il rien de nouveau sous le soleil en la matière ?

Le Ministre-Président Borsus avait repris déjà deux des objectifs de M. Magonne à savoir : développer des statistiques sexuées et des indicateurs de genre et la prise de compte du genre dans la lutte contre la pauvreté. Il est à noter que, et à nouveau à l'identique des années précédentes, on confie la responsabilité de

cet objectif au réseau wallon de lutte contre la pauvreté. C'est à lui de prendre en charge cet enjeu, ce qu'il fait avec beaucoup d'attention en effet tant les impacts des politiques d'austérité sont grands pour les femmes. J'ai interrogé le ministre-président sur cette manière un peu cavalière de se dédouaner finalement d'une responsabilité en confiant la responsabilité au réseau wallon de la lutte contre la pauvreté. Il n'a pu que me redire qu'effectivement il faisait cela très bien, ce que je ne conteste pas. Il me semble, de cette manière, faire preuve de très peu de prise en charge et d'opportunités pour avancer en la matière à son niveau.

M. Di Antonio entend rencontrer deux objectifs : la mobilité dans sa globalité et l'accessibilité aux métiers du transport en commun et du transport scolaire. Il nous a expliqué dans les réponses faites aux questions que je lui ai posées, comment il avait travaillé en matière de mobilité sur base d'une étude que je dois d'ailleurs lui redemander. C'est sur la seule mobilité que des réponses concrètes sont apportées puisque en matière de développement territorial ou en matière d'environnement, il n'a pas jugé intéressant de prendre des objectifs. Il était contraint, peut-être, par ces deux objectifs, le fait que le Gouvernement ait décidé de choisir deux pôles, ce qui peut être interpellant. Deux projets ou deux axes sur l'ensemble de la législature, c'est, il me semble, manquer d'ambition, et en matière d'environnement, il n'y a rien et rien n'est identifié alors que, et vous le savez et êtes concernés, les enjeux de santé environnementale sont cruciaux en matière de genre. Il suffit d'évoquer les effets, par exemple, des perturbateurs endocriniens qui ont fait l'objet de débat au sein de ce Parlement.

Mme la Ministre De Bue, en charge du Logement, des Pouvoirs locaux et Politique de la Ville, a fait une note de genre qui se base sur des statistiques récentes, 2017 ou même 2018, et fait l'inventaire d'un certain nombre de projets et a mis l'accent sur la campagne électorale qui vient d'avoir lieu. Les Pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer et je voudrais rappeler que les administrations communales et les élus locaux ont été les premiers mobilisés par l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les années 90, pour mettre en place une politique d'égalité en matière communale puisque c'est le niveau le plus proche des citoyennes et des citoyens.

Mme De Bue fait l'inventaire des mesures qui ont été prises, en matière notamment de représentations paritaires, mais pas de celles qu'il va falloir prendre.

Or, le budget 2019, ce sont les orientations budgétaires et c'est bien pour cela que des notes de genre sont à coller au budget pour avoir les options des orientations en matière de lutte contre les inégalités. Alors, en matière de représentation politique, il y a, et vous le savez, du travail puisque dans un certain nombre de cas, le décret tenant compte de la représentation plus égalitaire, plus paritaire dans les exécutifs, n'est pas mis

en application ni une réalité dans un certain nombre de communes. Les communes ont jugé qu'elles n'allaient pas rencontrer les dispositions du décret et que leur représentation n'est pas décrétalement correcte puisque un certain nombre d'entre elles ne remplissent pas les conditions et ne disposent pas d'un tiers d'élus dans leur Collège communal. Des recours sont en cours auprès de la ministre et on attend son avis sur la question.

La question reste entière à votre niveau. Je sais que cela vous déplaît et c'est normal que ce n'est pas à vous de faire la critique des propositions de vos collègues. Je le fais, mais pas volontiers, je l'avoue. Comment évaluez-vous les avancées du Gouvernement wallon, s'il y en a, en matière de prise en compte du genre ?

En matière de *gender budgeting*, rien ne semble avoir été fait pour faire en sorte que les ministres du Gouvernement identifient correctement des prévisions budgétaires au regard d'objectifs stratégiques en matière de genre dans leurs diverses compétences. Comment allez-vous réussir à faire passer le message à vos collègues, et singulièrement à vos collègues masculins du Gouvernement ?

Début de l'année passée, Madame Greoli, vous affirmiez : « J'ai par ailleurs le plaisir d'annoncer que deux nouvelles séances de formation au *gender mainstreaming* sont organisées les 1er et 15 mars. Elles seront assurées par l'ASBL ENGENDER. Les invitations ont été adressées aux membres du GIC chargés de sensibiliser les cabinets, les administrations et les UAP. Mes services ont insisté sur l'intérêt d'y inviter les conseillers budgétaires. Les prochaines notes de genre devraient donc être améliorées. »

Madame la Ministre, qui a participé à cet exercice ?

L'examen réalisé des notes de certains collègues ne montre pas d'avancée. Le ministre-président m'a même dit, après que je le reprenne, « finalement avez-vous pu bénéficier de l'aide du GIC » ? Il m'a dit : « On m'indique que mon département est en contact et que nos administrations sont en contact avec le GIC. Moi, je n'ai pas eu de contact particulier avec eux, mais on m'indique que nos administrations et nos départements sont en contact avec le GIC. »

Madame la Ministre, je trouverais intéressant que le ministre-président en particulier, mais tous les ministres soient sensibilisés à cette question-là. Il ne me semble visiblement pas qu'ils l'aient été, ni par ENGENDER ni par le GIC. Je m'étonne. Je voulais avoir votre avis sur la présence des conseillers budgétaires à ces formations de sensibilisation. Force est de constater que j'ai souvent l'impression – et on me fait souvent le retour – que mes questions sur le genre interpellent et obligent finalement l'administration, le GIC, à répondre aux questions et à se poser les questions. Qu'est-il prévu

pour enfin avancer significativement en matière de politique sensible au genre ?

On est en dernière année, les choses sont malheureusement, à partir de ce que j'ai vu, très lacunaires, c'est assez mal emmanché pour la dernière année de cette législature. Je crains fort que le bilan – mais je ne veux pas préjuger – de la mise en œuvre du décret de 2014 soit sombre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Versmissen-Sollie qui se joint à l'interpellation.

**Mme Versmissen-Sollie (MR).** - Je voudrais prendre la parole au nom du groupe en disant que si je rejoins Mme Ryckmans sur les félicitations à Mme la Ministre Greoli, je voulais quand même aussi dire que notre ministre-président, M. Borsus est plus que sensibilisé, puisque c'est le cheval blanc, c'est sa monture de bataille pour dire que l'égalité homme-femme doit être multiprésente et voire multigenre dans tout ce qui se décide aujourd'hui. C'est ce qui fait partie de la bonne gouvernance, de la bonne administration, dans tout ce que l'on met en œuvre aujourd'hui au niveau de la Région wallonne.

Je voudrais dire aussi que le *gender mainstreaming* est en effet largement fondé sur le développement des capacités d'évaluation des pouvoirs publics, tant en ce qui concerne les situations vis-à-vis desquelles il souhaite agir qu'en ce qui concerne les politiques qu'il souhaite mettre en œuvre ou ont été mises en œuvre.

En cessant de considérer la population comme un groupe homogène auquel les politiques s'appliquent de manière uniforme, en tenant mieux compte des besoins et des attentes des citoyens, le *gender mainstreaming* contribue en effet à renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques. La mise en œuvre du *gender mainstreaming* contribue donc à renforcer la qualité, l'efficacité, la cohérence et la transparence des politiques publiques. L'impulsion politique est fondamentale. Vous avez raison, le Plan wallon du *gender mainstreaming* ne peut se concrétiser que s'il existe une impulsion politique claire et forte.

Depuis février 2015, date à laquelle le précédent Gouvernement avait approuvé le Plan wallon de *gender mainstreaming*, lequel engage chaque ministre à cibler deux mesures précises via lesquelles chacun s'attellera tout au long de la législature à combattre les inégalités qui subsistent entre femmes et hommes. Nous avons, nous, les libéraux, été fort attentifs et soucieux de la bonne application et de l'imput nécessaire à ce dispositif. Nous avons toujours souligné la bonne intention de ce projet et malheureusement aussi, la difficile concrétisation de celui-ci. Nous avons même, à une époque, à notre collègue de l'opposition, Mme Ryckmans, déposé une motion demandant au Gouvernement de :

- s'assurer que les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes soient identifiés par département, service à gestion séparée, sociétés anonymes de droit public et organismes d'intérêt public, dans une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses au dépôt du Parlement ;
- de veiller à ce que la représentation des notes de genre soit, dans ce but, améliorée à l'échelle du Gouvernement.

Si au vu des annexes intitulées notes de genre présentes en fin de chaque exposé particulier, ce plan manque encore de perspective et probablement de temps pour une mise en place sérieuse, nous ne doutons pas du travail qui sera mené par le présent exécutif pour une intégration efficiente de la dimension de genre dans toutes les politiques wallonnes.

Nous espérons effectivement que cet équilibre hommes-femmes, voire transgenres soit respecté au sein de notre administration.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, je remercie les députées qui sont intervenues.

Madame Ryckmans, je vous remercie pour les remarques pertinentes et je partage évidemment votre intérêt à toutes deux sur la mise en œuvre du décret du *gender mainstreaming*. Le rapport final, qui doit être remis en fin de législature, fait l'objet de toute notre attention au cours de ces derniers jours. Mes services ont réceptionné et analysé, avec le CWEHF, le Conseil wallon de l'égalité des hommes et des femmes, les fiches de suivi des mesures du Plan genre rédigées par les ministres. Ils ont finalisé les conclusions de ce rapport qui sera adopté ce jeudi 14 février par le Gouvernement et transmis au Parlement dans la foulée.

Vous y trouverez les réponses à certaines de vos questions et je ne vais donc pas faire l'annonce prématurée sur ce rapport aujourd'hui. Nous aurons certainement l'occasion, lorsque vous aurez les uns et les autres, les unes et les autres, en particulier aujourd'hui, reçu ce rapport, nous aurons l'occasion d'y revenir plus largement.

Sur la question des notes de genre, j'attire votre attention sur le fait que les prescriptions du décret du 11 avril 2014 sont aujourd'hui respectées en la matière et que les budgets spécifiques liés à l'égalité hommes-femmes et visés par ces notes sont identifiés. La finalité de ces budgets spécifiques est de permettre de consacrer des moyens à une politique donnée pour corriger les inégalités constatées entre hommes et femmes.

Quant à la qualité des informations remises dans les notes de genre et comme je vous l'ai déjà mentionné, Madame Ryckmans, je vous renverrai à ce propos vers les ministres concernés – ce que vous semblez avoir fait – qui, pour rappel, restent compétents dans leurs matières et donc à même de juger ce qui relève ou non de ces budgets spécifiques pour ce qui les concerne.

En matière de coordination, j'attire toutefois votre attention sur le fait que la question des notes de genre a été régulièrement abordée dans le cadre des quelque 10 réunions du GIC qui se sont tenues sous cette législature. Dix, ce n'est pas si mal, savez-vous.

Les membres du GIC ont fait le point sur le suivi du Plan genre, le rapport final et, plus particulièrement, sur les notes de genre, notamment en tenant compte des remarques que vous aviez émises lors de la séance parlementaire du 13 décembre 2017. Mes services ont aussi sensibilisé les membres du GIC à convaincre les UAP de remettre également des notes de genre, ce qui a été fait. L'AViQ, l'EAP, l'AWEx, le FOREm, l'IFAPME, l'OTW et la SWL ont réalisé ces efforts et fourni des données intéressantes.

En ce qui concerne les formations que vous évoquez, Madame Ryckmans, qui ont touché des membres des cabinets, de l'administration et des UAP, j'attire votre attention sur le fait que l'École d'administration publique a également développé une formation d'un jour sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et les budgets. Les premières formations ont été dispensées le 13 septembre, le 18 octobre et le 6 novembre 2018 par l'ASBL Genderatwork.

Plus particulièrement, les deux mesures adoptées par le ministre du Budget sont, d'une part, l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire et, d'autre part, la mise en œuvre de la note de genre. Je vous invite à lui poser la question, mais comme je n'en doute pas, vous l'aurez déjà fait ou vous l'avez déjà fait.

Comme vous l'avez dit et comme déjà dit, vous aurez aussi l'occasion d'en savoir plus dans le rapport final, d'ici peu, qui établira un diagnostic sur la mise en œuvre du décret *gender mainstreaming*. Les difficultés rencontrées durant la législature seront bien sûr abordées dans ce rapport et des recommandations seront proposées pour l'avenir. Il ne faut pas perdre de vue que la mise en œuvre du *gender mainstreaming* reste un processus progressif et évolutif. Des améliorations sont toujours possibles : l'égalité entre hommes et femmes est un combat permanent, quotidien. Soyez sûre que le Gouvernement – cela a été rappelé par votre collègue – œuvre aujourd'hui dans cette logique et dans un climat positif.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie bien sûr la ministre pour sa réponse. Je ne vais pas, vu la proximité du rapport, déposer de motion, parce que la motion que je pourrais déposer vise simplement à avoir ce rapport. Là, on aura un rapport beaucoup plus complet sur l'ensemble de la législation.

Cela nous donnera l'occasion de réagir plus longuement et de préparer des réponses adéquates pour toutes les améliorations qui, à mon avis, seront nombreuses, des améliorations qui seront proposées, parce que je pense qu'avoir des formations et avoir 10 réunions du GIC, c'est une chose. La question, c'est : comment ce GIC va-t-il fonctionner ?

Comment les fonctionnaires et les administrations ont-elles bien été accompagnées dans leur processus ?

Comment cette prise en charge du genre est-elle devenue une réalité pour des cabinets ministériels et des autorités administratives ?

Pour avoir fait l'expérience dans d'autres pays il y a bien longtemps, on avait mis en place des cellules focales, dans lesquelles un certain nombre de personnes avec des postes de décision dans chacun des ministères pouvaient agir, étaient sensibilisées, formées, avaient les outils, le suivi et un budget pour mettre en œuvre leur propre formation, de manière à avancer.

Des mécanismes d'institutionnalisation de ces pratiques font visiblement encore défaut en Wallonie, soit parce que l'on estime que les choses sont déjà bien avancées, soit parce que l'on estime que l'on ne peut pas y mettre les moyens ou que l'on ne doit pas y mettre des moyens importants. Or, la société civile interpelle très clairement les pouvoirs politiques sur la nécessité d'approfondir la prise en compte concrète des questions d'égalité dans les politiques publiques à tous les niveaux.

Au niveau de la Région wallonne, on a donc un levier avec les différents ministères de tutelle – je l'ai dit – sur les communes, le ministre du Budget sur les politiques du *gender budgeting*. Vous avez rappelé qu'un certain nombre d'UPA avaient fourni leurs données. Je pense qu'il sera utile, dans le rapport, d'avoir effectivement la liste des UAP qui, elles, ne l'ont pas fait. Elles ne l'ont pas toutes rendu.

Dernière aspect que ma collègue a abordé et je l'en remercie, il faudra sans doute avancer en matière de législation. Parce que, en matière de note de genre sur les décrets, nous sommes très loin du compte. Avoir systématiquement trois lignes qui nous disent que le texte du décret Gender Mainstreaming n'a pas d'impact différencié sur les hommes et les femmes et qu'il s'applique indifféremment et, de ce fait, pouvoir dire : « Puisqu'il n'y a pas de différence, on ne doit pas y répondre par des mesures correctives ». C'est inimaginable ! On n'a aucun élément, aucune base documentaire pour savoir comment chacun des

ministres a répondu de cette manière et pourquoi ou comment c'est documenté. Il est inimaginable que dans toutes les politiques, depuis que la note liée au décret a été rendue, il n'y ait aucune disposition avec des impacts différenciés sur les hommes ou sur les femmes. Cela ne résiste pas à une analyse sérieuse. Pouvoir se dire que tous les décrets comportent la même note de genre prouve bien que l'on n'a pas pris la mesure de la manière dont on doit travailler, de la manière dont on doit former les agents et dont les ministres doivent se soucier d'indicateurs précis et d'analyses précises anticipativement. Ce sont des études d'impacts sur les conséquences de la disposition politique sur les femmes et sur les hommes.

Je vous remercie de votre attention et je vous donne rendez-vous à la prochaine commission conjointe, dès qu'elle sera fixée, pour en discuter plus avant.

**Mme la Présidente.** - L'incident est clos.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les interpellations et questions orales de

- Mme Kapompole, sur « le télétravail des fonctionnaires au sein des espaces de travail partagés » ;
- M. Hazée, sur « le transfert des agents de la Cellule de développement territorial vers le Service public de Wallonie (SPW) » ;
- M. Henry, sur « l'Observatoire de Cointe » ;
- Mme Gahouchi, sur « les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics » ;
- Mme Tillieux, sur « le Service public de Wallonie et l'urgence climatique » ;
- Mme Gahouchi, sur « la nécessité de la mise en place de l'Observatoire économique des marchés publics dans le cadre de la transition énergétique » ;
- Mme Kapompole, sur « la prévention contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) » ;
- Mme Pécriaux, sur « la lutte contre les mutilations génitales féminines » ;
- Mme Pécriaux, sur « l'AViQ et l'information relative à la vaccination contre certaines infections à méningocoques » ;
- Mme Pécriaux, sur « les risques liés au tabagisme passif pour les travailleurs relevant du secteur des titres-services » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 heures 49 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Durenne, MR

Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Anne Lambelin, PS

M. Nicolas Martin, PS

Mme Christie Morreale, Présidente

Mme Marie-Françoise Nicaise, MR

M. Patrick Prévot, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Éliane Tillieux, PS

Mme Mathilde Vandorpe, cdH

Mme Chantal Versmissen-Sollie, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CA	conseil d'administration
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CIM	centre d'innovations médicales
CIM	conférence interministérielle
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre public d'action sociale
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRAIE	Commission de recours pour le droit d'accès aux informations environnementales
CRP	Centre régional de soins psychiatriques "Les Marronniers"
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
EAP	entreprises d'apprentissage professionnel
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWSP	Fédération wallonne des soins palliatifs (ASBL)
GIC	Groupe interdépartemental de coordination
HIV	Human Immunodeficiency Virus
HPV	Human Papilloma Virus
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IST	infections sexuellement transmissibles
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
MR	maison de repos
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
MRPA	maison de repos pour personnes âgées
MRS	maison de repos et de soins
OIP	organisme d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPPLS	société publique à participation locale significative
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
UAP	unité d'administration publique
VIH	virus de l'immunodéficience humaine